

le cahier du
Samedi



Festival des films du monde : à vos marques pour le marathon

Dans cinq jours, ce sera la cohue, horaires en mains et titres en tête, pour la 15^e édition du grand rendez-vous cinématographique montréalais. Une édition-anniversaire, une édition tenue sous surveillance (le déficit accumulé est d'un million \$), mais pas une édition-minceur : 310 films à l'affiche. Odile Tremblay tâte le pouls d'un festival qui vit des hauts et vit des bas.

Cahier B

Le PLQ se prépare à consulter la base

Pierre O'Neill

LE PARTI libéral du Québec prépare une tournée de consultations de ses 125 associations de comités sur le projet de réforme constitutionnelle qu'Ottawa proposera au Québec.

Les membres du comité exécutif du parti se réuniront, début septembre, pour préciser le calendrier et arrêter les modalités de cet exercice, qui impliquera successivement les exécutifs de comités, le conseil général et le caucus des parlementaires.

Au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, le directeur général du PLQ, Pierre Ancil, a exprimé hier la conviction que le dévoilement des propositions du Canada anglais s'étalera sur une période de plusieurs

mois. Et qu'il faut s'attendre à ce que plusieurs versions préliminaires circulent avant d'en arriver au projet final.

« Actuellement, le gouvernement fédéral parle de faire circuler des propositions, mais pas des offres comme telles. Il parle d'hypothèses, a confié M. Ancil. Ça risque de ne pas arriver tout d'un coup. Il peut y avoir plus d'une étape. Il est loin d'être certain qu'en décembre l'on ait en mains les orientations finales. Il est même plutôt sûr que ce ne soit pas le cas. En décembre, on risque d'être plutôt à une étape intermédiaire du processus. Alors, il y a plus de chances que le projet final soit reporté au début de l'année prochaine. »

Voir page A-4 : PLQ

Côté s'entend avec les médecins

Québec accepte de négocier la répartition des effectifs en région

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de la Santé M. Marc-Yvan Côté en est venu à une entente avec les représentants des 18 000 médecins du Québec sur le contenu du projet de loi 120 portant sur la réforme de la santé et des services sociaux.

Les médecins avaient menacé au printemps de se mettre en grève si la loi était adoptée en dépit de leurs objections. Le gouvernement avait alors consenti à reporter l'adoption de la loi au 28 août prochain et à négocier entre-temps avec eux le contenu de 75 articles litigieux.

L'accord est intervenu aux petites heures hier matin, au terme d'une dernière nuit de négociations auxquelles le ministre a lui-même participé. Les détails de leur entente ne seront officiellement dévoilés que lundi, bien que des bribes aient filtré hier de diverses sources.

Selon ces informations, le ministre aurait cédé du terrain aux médecins sur la plupart des sujets les plus litigieux à savoir la répartition des médecins en région, l'agrément en cabinet privé, le pouvoir des blouses blanches au sein du réseau de la santé et la régionalisation des budgets de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

« C'est un compromis acceptable dans l'intérêt de la population. La coercition a disparu », a résumé au cours d'un entretien le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, M. Augustin Roy, qui refuse d'en dire davantage. En retour les médecins se seraient engagés à faire en sorte que l'on trouve, grâce à des moyens incitatifs, des omnipraticiens et des spécialistes dans toutes les régions du Québec et dans tous les types d'établissements.

Diverses sources confirment que les médecins conserveront la liberté de s'installer où bon leur semble. M. Côté aurait accepté de négocier avec

les fédérations concernées les mesures incitatives à mettre en oeuvre pour convaincre des médecins de quitter le confort des cabinets privés des grands centres urbains, plutôt que de les y contraindre. Le ministre conserverait toutefois dans la loi un pouvoir de décret pour forcer les médecins à se rendre là où on a besoin d'eux si au terme d'une certaine période (on parle de deux ans) la méthode incitative échoue.

La Fédération des médecins spécialistes a proposé dans ce cadre de financer en partie les moyens incitatifs qui feront l'objet de nouvelles négociations. Il est question d'offrir

Voir page A-4 : Médecins

Parizeau accuse Ottawa d'encourager la campagne de désinformation des Cris

Louis-Gilles Francoeur

LE CHEF de l'opposition, M. Jacques Parizeau, a accusé hier les Cris de mener à travers le dossier Grande-Baie une « campagne de désinformation clairement encouragée par Ottawa et tolérée par Québec » sur les scènes canadienne et internationale en vue de « déstabiliser » le Québec en lui créant un faux problème de frontières.

Pour M. Parizeau, la complaisance d'Ottawa à laisser ainsi remettre en question les frontières du Québec sur la scène internationale alors que le Parlement fédéral a lui-même éteint par loi en 1977 tous les droits aborigènes dans ce territoire est non seulement surprenante mais cache visiblement d'autres visées. M. Parizeau, qui soutient toujours qu'Ottawa détient la clef du projet Grande-Baie, se demande ce que le gouvernement fédéral attend en retour « de son permis de construire la centrale GB-1. Il émet comme hypothèse qu'Ottawa laisse les Cris amoener la réputation du Québec « pour faire peur aux souverainistes », ce qui expliquerait aussi le mutisme du premier ministre québécois, M. Robert Bourassa.

Le chef de l'opposition se demande par contre « ce qu'Ottawa essaie d'obtenir » en retour de son feu vert au projet de la Baie d'Hudson. Il avance comme hypothèse qu'Ottawa chercherait à gagner du terrain au plan constitutionnel contre un feu vert au « béné » de M. Bourassa. Cela expliquerait, dit-il, les incursions récentes d'Ottawa en éducation et en matière de développement régional par la création d'un ministère dédié spécifiquement au Québec.

Revenant à la « désinformation » des Cris, le chef péquiste affirme que la campagne qu'ils mènent sur la scène internationale pourrait créer d'importantes difficultés au Québec lorsqu'il cherchera la reconnais-

sance de la communauté internationale après l'indépendance.

Cette campagne de « désinformation » amènera plusieurs segments de l'opinion internationale à penser que la question des frontières du Québec demeure un dossier litigieux. Même l'Economist de Londres tranchait, il y a quelques jours, l'affaire en décrétant que le Québec n'avait qu'à sacrifier les deux tiers de son territoire, ce qui indique à quel point les Cris font du chemin avec leur campagne de demi-vérités.

« Les Cris, a dit le chef du Parti québécois, ne peuvent pas stopper le projet Grande-Baie à partir de revendications territoriales ou autres. Et ils ne peuvent pas prétendre à ce territoire advenant l'indépendance. Ils ont formellement renoncé à ce territoire en 1975 par la signature de la Convention de la Baie-James. » Un détail qu'ils omettent malgré son importance.

M. Parizeau s'en est aussi pris au discours cri et de Canadiens bien intentionnés sur de prétendues responsabilités d'Ottawa dans les territoires nordiques. Le chef péquiste a démontré, textes de lois à l'appui, comment Ottawa a mis fin à toutes ses responsabilités de tuteur sur les territoires cris et inuit par l'adoption en 1977 d'une loi confirmant la portée de sa signature dans la Convention de la Baie-James. La loi dit d'ailleurs explicitement que le Parlement canadien a « éteint toutes les revendications, droits, titres et intérêts autochtones quels qu'ils soient aux terres et dans les territoires » couverts par la Convention et que tous les pouvoirs et titres en question ont été cédés au Québec, qui en est aujourd'hui l'unique bénéficiaire.

De plus, le chef de l'opposition s'est dit abasourdi d'entendre, il y a quelques jours, le chef cri, M. Billy Diamond, énoncer la possibilité d'une partition éventuelle du territoire québécois sur la base des droits territoriaux de sa nation. M. Parizeau a rétorqué :

Voir page A-4 : Parizeau

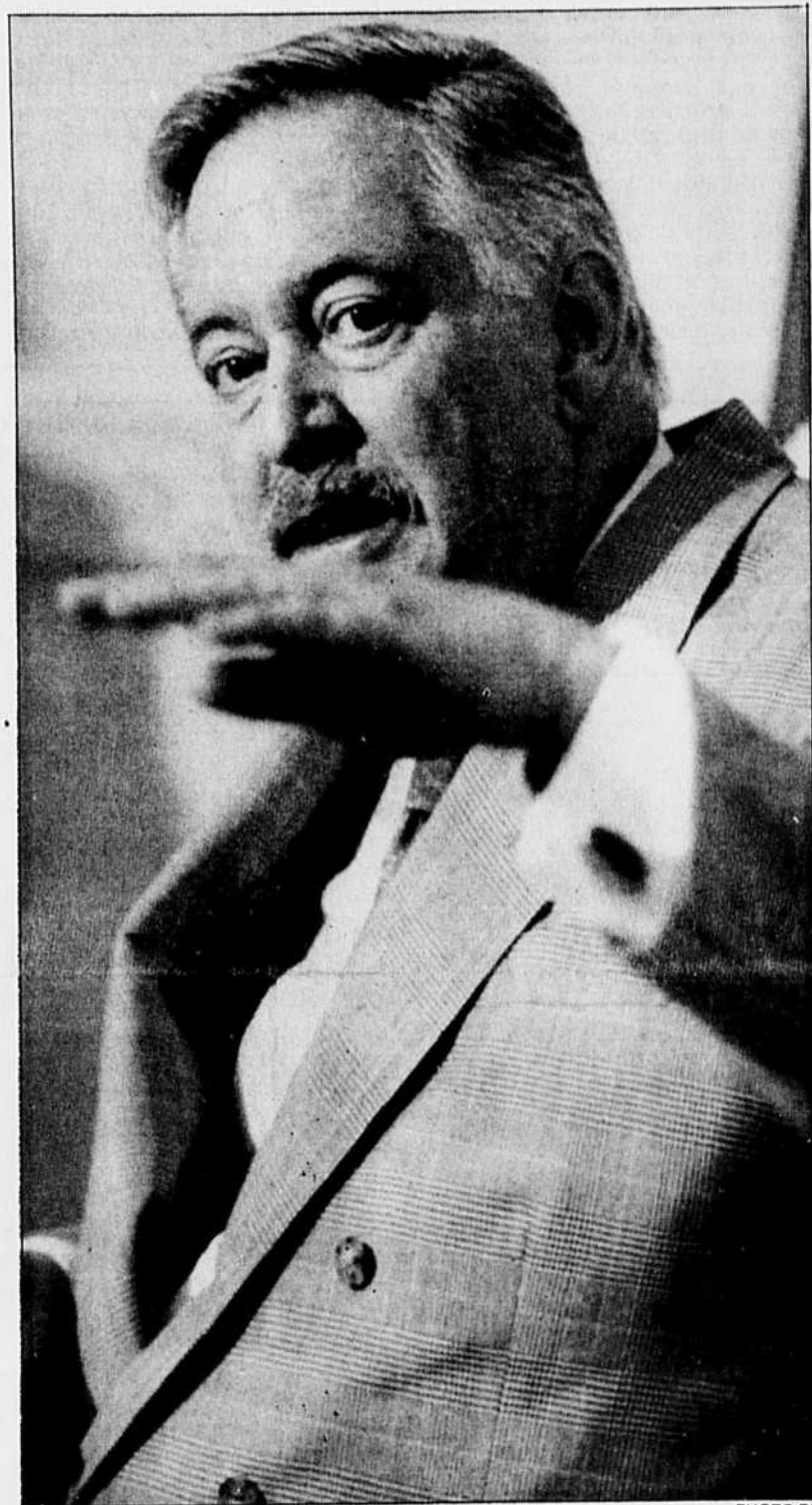


PHOTO PC

En conférence de presse hier à Montréal, le chef péquiste Jacques Parizeau a laissé entendre que le fédéral ne serait pas indifférent à « un certain glissement » du débat sur le complexe hydroélectrique Grande-Baie.

Avoir 17 ans



"On n'est pas sérieux quand on a 17 ans..."

1991 marque le centenaire de la mort d'Arthur Rimbaud. Dans un de ses poèmes, intitulé *Rimbaud*, Rimbaud écrit : « On n'est pas sérieux quand on a 17 ans. » LE DEVOIR, dans la foulée de la série de l'été dernier (*Un été/un enfant*), a demandé à 11 écrivains un texte qui évoque cet âge de l'adolescence comme point de départ, point de fuite ou point d'arrivée d'une nouvelle publiée chaque samedi à la une. Aujourd'hui, Jean-François Chassay, l'auteur d'un premier roman paru ce printemps, *Obsèques*, chroniqueur des lettres américaines au Plaisir des livres, évoque l'été 76. Samedi prochain, Marco Micone.

Jean-François Chassay

LE VENT chargé de bruits, — la ville n'est pas loin (j'habite la proche banlieue), voilà que j'entends le murmure insistant de ces Olympiades avec lesquelles on nous casse les oreilles depuis maintenant six ans. Une fille sur deux née au Québec l'année suivante allait se prénommer Nadia (l'originalité est une grande vertu).

Par les soirs bleus d'été de ce mois de juillet, alors que je tentais vaillamment de suivre le fil de ma bohème, cherchant à donner corps à ma propre histoire (oh ! là ! là ! que d'amours splendides j'ai rêvés !), les Montréalais se tournaient vers le parc olympique longeant la rue Sherbrooke pour se rapprocher du Stade, alors le cœur du monde. La dite rue ayant été délestée des oeuvres de *Corridart*, la marche s'avérait plus aisée. On ne louera jamais assez le pragmatisme du maire Drapeau qui permettait ainsi à ses ouailles de déambuler sans se voir imposer d'obstacles — si ce

n'est pour leur pas, du moins pour leurs yeux. Comme l'a dit avec beaucoup de dévotion le (futur) maire Doré lorsque le (futur ex-) maire Drapeau décida de ne pas se représenter à sa mairie : « Chapeau ! »

L'acropole officielle de ces célébrations, avec son armature d'acier artistique (qui outre — ne serait-ce que par son prix ! — les conceptions de la barbarie moderne les plus colossales) ne rendait pas trop mécontent le citoyen de la métropole, heureux de voir les yeux du monde braqués sur lui. Las ! C'est à ce moment précis, alors que nous ne pouvions rien cacher, que les Expos en profitèrent pour connaître la pire saison de leur histoire, exception faite de la toute première.

Ce fut une saison en enfer : 55-107. Aucun espoir ne fut permis, aucune illumination à escompter et ce dès les premiers jours, alors que le mouvement de la machine olympique grinçait encore, marquant la ville de ses bruits hideux et redoutables, pour le

portefeuille comme pour la réputation (certains craignaient l'écrasement des apothéoses).

Oh ! La route est amère parfois pour l'amateur de sport ! Je regrettais les temps de l'antique jeunesse, l'année 1973 de mes 14 ans par exemple, lorsque Ken Singleton et les autres nous firent presque espérer un championnat, une sorte de *Miracle Mets* qui, en traduction libre, aurait donné quelque chose comme les Expos Miraculeux (et les Montréalais miraculés). Les espoirs déçus ne faisaient alors que commencer : j'ai rêvé parfois la série mondiale et j'ai vu quelquefois ce que l'homme a cru voir !

La réalité trop épineuse pour mon grand caractère, je choisissais, devant les faits, de me réfugier dans les chimères de quelques gourous, égarés dans le journalisme. Ils auraient pu en lieu et place faire fortune le dimanche matin sur un réseau privé de télé, en exhortant les gens à s'aimer par la grâce de Dieu et parce qu'il n'y a pas de petit profit

Mes gourous préféreraient ratiociner sur les chances de nos Amours.

Des drôles très solides : « Les Expos lutteront pour la troisième place. » Douce espérance, douce illusion. Pourtant, pourtant, pouvait-on prétendre à l'aube d'or, paviser d'avance devant une équipe qui se trouvait sous la tutelle de Karl Kuehl ? Oui, vous entendez bien : Karl Kuehl. Celui-là même qui déclarait en entrevue, lors du camp d'entraînement, « Certes que je suis jeune comparativement aux autres gérants du base-ball majeur (38 ans, l'infâme !) Il ne faut cependant pas oublier que j'ai une vaste expérience des ligues mineures. » Cette suave prose ne pourrait masquer la question qui serait sur toutes les lèvres quelques semaines plus tard : Karl, pourquoi ne pas y être resté ? Pitoyable frère ! Que d'atroces veillées je lui dus !

Rien ne bougeait encore au front des palais : Shea Stadium et Yankee Stadium, Candlestick Park et autre Three Rivers Stadium (qui, pour le

Voir page A-4 : 55-107



Jean-François Chassay

L'ÉTÉ
À LA PAGE
BOREAL

Merlyne Manon Barbeau

192 pages • 15,95\$

Avec l'été Raymond Plante

176 pages • 15,95\$

Histoires de déserteurs André Major

464 pages • 24,95\$

romans



Hydro-Québec devra soumettre son plan de développement à la consultation publique

Michel Venne

de notre bureau de Québec

HYDRO-QUÉBEC devra dorénavant soumettre à la consultation publique son plan triennal de développement et présenter dans ce plan les diverses options, les « choix de société », qui s'offrent pour combler les besoins énergétiques des Québécois.

Cette nouvelle directive, contenue dans un décret adopté au conseil des ministres du 10 juillet, s'applique au prochain plan triennal de développement d'Hydro-Québec. La Société d'État devra soumettre les grandes lignes de son plan 1993-96 à une ronde de consultation auprès des groupes et des citoyens de toutes les régions du Québec dès cet automne pour être en mesure de déposer une version finale le 1er novembre 1992, a-t-on pré-

cisé au cabinet de la ministre de l'Énergie, Mme Lise Bacon.

Cette version finale sera ensuite soumise à l'examen de la commission parlementaire de l'Économie et du Travail de l'Assemblée nationale. Cette commission doit également se pencher chaque année sur les demandes tarifaires de la société d'État.

Le décret publié dans la *Gazette officielle* du 7 août fixe la forme et énumère les différents éléments du contenu des futurs plans de développement d'Hydro-Québec, qui se diviseront en quatre parties :

1) la prévision des besoins en électricité du Québec et les moyens les plus adéquats de les satisfaire au cours des prochaines décennies ; notamment des scénarios d'évolution de la demande et de l'offre et la des-

cription des options ou « choix de société » qui se présentent aux Québécois, leurs caractéristiques énergétiques, techniques, économiques et environnementales de même qu'une méthode d'évaluation permettant de les comparer entre elles. Parmi ces « choix de société », le texte du décret énumère les suivants : les économies d'énergie, la gestion de la demande, le développement industriel, les exportations, la production indépendante, la rénovation des installations existantes, la construction de centrales de diverses filières énergétiques (thermique, hydroélectrique, nucléaire...), les achats sur les réseaux voisins, etc. ;

2) les orientations, les objectifs et les stratégies de long terme, ainsi que les programmes d'action qu'on entend mettre de l'avant concernant la qualité du service, l'équilibre entre

l'offre et la demande, les ressources humaines, les tarifs, la technologie, la responsabilité environnementale, etc. ;

3) le rapport de la consultation menée par Hydro-Québec en cours d'élaboration de son plan ;

4) les ressources requises pour la réalisation du plan de développement et les impacts environnementaux, économiques, financiers et tarifaires des choix proposés.

Ce décret a été adopté sur la proposition de la ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, et fait suite à une commission parlementaire convoquée l'an passé et au cours de laquelle plusieurs associations avaient demandé une plus grande transparence dans le processus d'adoption des orientations de la société d'État.

La rigidité américaine provoque l'annulation de la prochaine conférence sur le sida à Boston

BOSTON (AFP) — Les responsables de l'université Harvard ont renoncé, hier, à accueillir la prochaine conférence internationale sur le sida qui devait se tenir à Boston en 1992, en signe de protestation contre la politique de l'administration Bush qui interdit l'entrée aux États-Unis des personnes infectées par le virus.

L'Institut sur le sida de l'université Harvard a précisé que cette conférence aurait lieu dans un autre pays, probablement en Europe, et qu'une annonce à ce sujet serait faite d'ici

un mois. Les précédentes conférences ont eu lieu à Florence, en 1991, et San Francisco, en 1990. Quelque 15 000 personnes de 120 pays étaient attendues à la conférence de Boston.

Le président George Bush a regretté, hier, cette décision, mais a défendu la politique américaine. « Notre politique est une politique juste et je pense que les Américains la soutiennent », a-t-il déclaré à Kennebunkport, dans le Maine, où il passe ses vacances.

Les organisateurs américains de

la conférence ont demandé, sans succès, la levée de cette interdiction qui date de 1987 afin que la conférence puisse se tenir.

« Malheureusement, il n'est pas possible à ce stade de garantir que la politique d'immigration américaine permettra aux personnes porteuses du virus (...) d'assister à la conférence de 1992 », a déclaré Max Essex, le président de l'Institut sur le sida de l'université Harvard.

« Il s'agit clairement d'une déclaration montrant que nous ne sommes pas d'accord avec cette politique et ne pouvons nous en accommoder », a-t-il ajouté.

La décision de l'université Harvard n'est pas une surprise. La politique américaine avait été très critiquée lors de la conférence de Florence et la réunion de San Francisco avait été boycottée par de nombreuses associations homosexuelles et pays, notamment ceux de la Communauté économique européenne. Les opposants à cette politique font notamment valoir qu'elle ne se jus-

tifie pas d'un point de vue médical.

Pour éviter un échec total de la réunion, plus important forum mondial annuel sur l'épidémie, les autorités américaines avaient assoupli l'interdiction d'entrée en délivrant un visa spécial de dix jours qui permettait d'assister à la conférence. Outre les militants homosexuels, la quasi-totalité des chercheurs américains sont également opposés à cette politique.

Le secrétaire américain à la Santé, Louis Sullivan, avait fait savoir, en janvier dernier, qu'il était favorable à la levée de cette interdiction, mais, selon la presse, il s'est heurté à l'opposition du département de la Justice, chargé des questions d'immigration.

Les opposants à la levée de l'interdiction estiment que le système américain de santé, qui connaît des difficultés financières, n'a pas les moyens de supporter le fardeau supplémentaire que représenteraient des étrangers atteints par le sida.

La conciliation a réduit de 360 à 29 les points en litige aux Postes

Huguette Young

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les négociations ont repris hier entre les représentants du gouvernement fédéral et le Syndicat national des postiers dans un ultime effort d'éviter une grève nationale des 45 000 postiers dès vendredi prochain à minuit.

Alors que le compte à rebours est commencé, le ministre du Travail Marcel Danis a incité les deux parties à faire preuve de bonne foi et à reprendre les négociations.

« Il y a de bonnes chances d'obtenir un règlement négocié », a souligné le ministre en rendant public le rapport global d'une commission de conciliation nommée en octobre dernier pour tenter de mettre fin à l'impasse.

La commission de trois membres présidée par M. Marc Lapointe de Montréal a beaucoup rapproché les deux parties mais pas suffisamment pour conclure une entente sur le renouvellement de la convention collective.

M. Danis trouve encourageant que cette commission ait réduit le nombre de points en litige de 360 à 20 questions secondaires et à neuf questions principales qui portent sur la sécurité d'emploi, la protection de l'ancienneté, le harcèlement au travail et la sous-traitance.

Le ministre a souligné qu'il mettrait d'autres services de médiation à la disposition des deux parties si l'une d'elle le lui demandait.

Le rapport note cependant le climat tendu des relations de travail à la Société des postes et l'état de méfiance grandissant qui s'est installé entre les employés et la société d'État.

« Bien que notre commission ait réussi à rétrécir considérablement l'ampleur du conflit qui les sépare, force nous est d'admettre que les points majeurs de discorde n'ont pas disparu », souligne le rapport des conciliateurs.

L'un des membres Arnold Masters a noté l'intransigeance du Syndicat des postiers sur la question de la dotation en personnel.

Selon lui, cette situation découle

des querelles intestines créées par la fusion du Syndicat des postiers et de l'Union des facteurs du Canada en février 1988.

Un membre de la commission Jacques Desmarais s'est toutefois dissocié de ce rapport, en notant ses carences évidentes.

Selon lui, « le rapport se contente d'exposer les positions des parties et ne formule aucune recommandation » sur des questions capitales comme la sécurité d'emploi et la gestion des effectifs.

Le président du Syndicat des postiers Jean-Claude Parrot a invité la Société des postes à présenter de nouvelles offres fermes pour éviter une grève puisque tous les recours du processus de négociation collective ont pratiquement été épuisés, a-t-il fait savoir.

« On connaît les arguments des deux parties, a repris M. Parrot. Il s'agit de savoir si on peut trouver un terrain d'entente parmi les points en litige. À mon avis, on devrait pouvoir y arriver et on va tenter d'y arriver. »

M. Parrot a précisé que les syndicats veulent profiter de cette ultime période de négociations pour éviter une grève. Mais, a-t-il expliqué, la patience a ses limites.

La convention collective des 45 000 postiers est expirée depuis le 31 juillet 1989. Si les sept prochains jours de négociations sont futiles, a ajouté M. Parrot, alors ils n'hésiteront pas à déclencher une grève.

Le gouvernement fédéral a promulgué une loi spéciale pour obliger les travailleurs à reprendre le travail au cours du dernier débrayage en 1987. M. Danis a toutefois refusé d'indiquer s'il songeait à le faire cette fois-ci.

Postes Canada propose un versement de 3000 \$ rétroactif au premier août 1989, une hausse de 9 % à compter du 1er août 1991 et des hausses de 2,5 % en 1992 et 1993.

Les postiers canadiens qui gagnent un salaire horaire moyen de 14,41 \$, réclament un contrat de trois ans réparti comme suit : des hausses de 7,9 %, 7,0 % et 6,5 % ainsi que des meilleures garanties de sécurité d'emploi.

Fumer, c'est gaspiller
Argent et santé



Dès maintenant,
vous pouvez trouver
des produits biologiques
certifiés Québec Vrai.

Pour être sûr et certain

APPELLATION ALIMENTAIRE CERTIFIÉE

Q U É B E C



✓ NATURE ✓ ORIGINE ✓ PRODUCTION

Certains produits alimentaires possèdent des caractéristiques qui nécessitent un contrôle particulier comme, par exemple, les produits biologiques. Si vous voulez être sûr de ce que vous achetez, fiez-vous au symbole Québec Vrai. Il certifie la nature du produit, son origine ou son mode de production.

Gens de l'industrie alimentaire

Plus que jamais, c'est le temps d'adhérer au programme Québec Vrai. De plus en plus exigeants, les consommateurs rechercheront ce symbole. Pour en savoir plus à ce sujet, communiquez avec :

Comité de certification des appellations de produits alimentaires
M.A.P.A.Q.
201, boulevard Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2M 1L4
Téléphone : (514) 873-4410

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

appel de
candidatures

Gouvernement
du Québec

pour l'équité en emploi

Ministère des Affaires
culturelles

DIRECTRICE OU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE MONTRÉAL,
CLASSE II

68 483 \$ à 83 374 \$

CONCOURS NUMÉRO 632G-013002: Ce concours vise à combler cet emploi au ministère des Affaires culturelles dans la région administrative de Montréal.

ATTRIBUTIONS: Superviser la gestion de programmes d'aide financière et technique dans les secteurs des arts, des lettres, du patrimoine et des équipements culturels; assurer les liaisons avec des organismes associés au développement culturel; négocier divers dossiers stratégiques et participer à la conclusion d'ententes pluriannuelles avec les partenaires; développer et soutenir le partenariat avec les instances publiques et privées; collaborer à l'élaboration de politiques et d'orientations en concertation avec d'autres directions; proposer une planification et un positionnement gouvernemental en matière culturelle pour le territoire de l'île de Montréal.

CONDITIONS D'ADMISSION: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise et posséder 14 années d'expérience dans l'exercice d'activités de niveau professionnel ou d'encadrement comprenant 2 années d'expérience dans un secteur d'activités connexe à l'emploi et 6 années d'expérience dans des activités d'encadrement de niveau équivalent à celui des cadres supérieurs en autant que ces années d'expérience n'aient pas été accumulées dans le même emploi. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études. Aux fins de l'évaluation de la formation et de l'expérience: toute expérience pertinente non concomitante avec celle acquise sur le marché du travail est reconnue: chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience reconnue; chaque année d'expérience manquante peut être compensée par une année de scolarité reconnue et additionnelle au minimum requis.

PÉRIODE D'INSCRIPTION: 17 août au 30 août 1991.

INSCRIPTION: Ministère des Affaires culturelles, Direction des ressources humaines, 225, Grande-Allee Est, Bloc C 1er étage, Québec, Québec, G1R 5G5.

INFORMATION: M. Alain Quenneville, (514) 873-4699 OU Mme Céline Bédard, (418) 643-6562.

Renseignements importants

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours, telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Lorsque aucune expérience n'est exigée les personnes en voie de terminer la dernière année de scolarité requise peuvent être admises. Pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut une connaissance du français appropriée aux fonctions. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles, sauf s'il est mentionné dans l'appel de candidatures qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires sont disponibles auprès des personnes désignées sous la rubrique « Informations » et dans les bureaux régionaux de l'Office des ressources humaines.

L'inscription se fait à l'aide du formulaire « Offre de service » disponible dans les bureaux régionaux de l'Office et dans les directions de personnel des ministères et organismes gouvernementaux. « L'offre de service » doit être accompagnée d'une photocopie de l'original des attestations d'études et de tout autre document prouvant que les conditions d'admission sont remplies. Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues à l'adresse indiquée durant la période d'inscription.

Québec

Maison d'édition scolaire
recherche un(e)

ÉDITEUR / ÉDITRICE

Exigence: une parfaite connaissance du français

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

DOSSIER 1500
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, Qué. H2Y 3S6

UNIVERSITÉ
LAVAL

Département de Physique
Faculté des sciences et
de génie

Le Département de physique de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval doit pourvoir deux (2) postes de professeur régulier à temps complet dans le domaine de l'optique, dont un (1) poste en micro-opto-électronique (lasers à semi-conducteurs) et un (1) poste en traitement optique de l'information, optique dans les ordinateurs, reconnaissance optique des formes et traitement numérique des images.

Description du poste :

- S'intégrer dans une équipe de recherche spécifique et contribuer à sa programmation scientifique.
- Développer un programme de recherche dans le domaine de spécialisation demandé.
- Encadrer des étudiants et des étudiantes des 2^e et 3^e cycles.
- Participer à l'enseignement.

Critères de sélection :

- Avoir obtenu un doctorat avec spécialisation en optique, de préférence dans le champ de recherche respectif des postes offerts.
- Avoir une expérience de recherche postérieure au doctorat, soit à titre de stagiaire post-doctoral, soit à titre d'attaché de recherche, dans le champ de recherche respectif des postes offerts.
- Avoir publié récemment des articles scientifiques dans le champ de recherche respectif des postes offerts.
- Soumettre un programme de recherche de qualité.
- Être en mesure de participer à l'enseignement.
- Avoir une connaissance fonctionnelle de la langue française.

Entrée en fonction : Le 1^{er} janvier 1992

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité qui consacre la moitié des postes à l'engagement de femmes.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae, d'un exposé de l'expérience de recherche pertinente et des intérêts de recherche ainsi que les noms et coordonnées de trois personnes dont on sollicite la recommandation, avant le 15 octobre 1991.

a/s M. Pierre Amiot, directeur
Département de physique, Université Laval
Québec, G1K 7P4, CANADA [FAX (418) 656-2040].

LE DEVOIR

VOUS OFFRE
LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE
SOUS LA RUBRIQUE

CARRIÈRES ET
PROFESSIONS

842-9645

Montréal ne se reconnaît aucune obligation face aux employés mis à pied de Dernier Recours

Caroline Montpetit

LA VILLE de Montréal ne se reconnaît aucune juridiction sur les emplois des travailleurs et travailleuses du centre d'accueil et de références Dernier Recours, qui a fermé définitivement ses portes jeudi à la suite d'un conflit de travail.

Ces derniers devront donc faire appel à d'autres instances, s'ils veulent se réclamer de leur accréditation et s'assurer d'une sécurité d'emploi, après la fermeture du centre de la rue Sanguinet.

Au terme d'une réunion spéciale qui se tenait jeudi soir à Montréal, le conseil d'administration de Dernier Recours a refusé de se rendre à la décision du ministre du Travail, M.

Norman Cherry, d'imposer l'arbitrage pour régler le différend entre les parties patronale et syndicale.

En lock-out depuis le 18 juillet dernier, Dernier Recours n'offrira donc désormais plus de services aux itinérants de Montréal.

Par ailleurs, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a déclaré hier qu'il annoncerait au début de la semaine prochaine, les mesures palliatives de son administration afin de combler le vide créé par la fermeture de l'établissement de la rue Sanguinet.

Le maire Doré a toutefois précisé hier que la responsabilité d'un nouvel organisme reviendrait vraisemblablement à des groupes communautaires ayant développé une expertise dans la question de l'itinérance.

« Toute la question concernant le statut des employés n'est pas de notre ressort, parce que ces gens ont été embauchés par un organisme sans but lucratif. Par ailleurs, nous estimons que Dernier Recours exerçait une fonction extrêmement importante à Montréal, et que ce vide-là devrait être comblé le plus rapidement possible », expliquait hier Jocelyn Ann Campbell, du service des communications de la Ville de Montréal.

Mme Campbell ne pouvait préciser cependant ce qu'il adviendra des deux cadres prêtés par la Ville de Montréal depuis trois ans au conseil d'administration de Dernier Recours.

« Cette décision sera également

connue au cours de la semaine prochaine », a-t-elle dit.

Par ailleurs, les discussions concernant la création d'un protocole de soins en polytoxicomanie se poursuivront au cours des prochaines semaines entre la Ville de Montréal et le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Marc-Yvan Côté.

« Nous attendons plusieurs choses du ministère, dont ce protocole de soins, de façon à nous assurer que dans un prochain centre de références, les erreurs ne seront pas répétées », expliquait pour sa part M. Daniel Bussiès, des communications de la Ville de Montréal.

Dans les coulisses de l'hôtel de ville, on osait croire hier qu'un nouveau centre de références serait créé à Montréal avant l'hiver prochain.

De son côté, le coordonnateur des services à l'itinérance du CLSC voisin de Dernier Recours, qui a également siégé sur le conseil d'administration du centre de références, M. Thomas McKeown, avait hier que Dernier Recours avait probablement erré en établissant des politiques d'accueil trop tolérantes et trop ouvertes pour les itinérants.

« Très tôt, Dernier Recours est devenu un endroit où tout était permis. Certains d'entre eux ont donc rompu les liens avec des organismes d'accueil qui leur réclamaient par exemple de prendre une douche, de rentrer à cinq heures de l'après-midi, ou de donner une cotisation tirée de leur chèque d'aide sociale pour payer leur place.

« De centre de références, Dernier Recours est devenu un centre d'hébergement. Et puisqu'il n'y avait aucune sélection, et que l'accueil était ouvert en tout temps, à tout le monde, l'anarchie a régné après quelque temps. Lorsque les gens n'ont pas besoin de payer pour s'héberger, il leur reste plus d'argent pour faire mille autres choses. Nous avons atteint les limites de ce que la société pouvait tolérer. »

Selon M. McKeown, Dernier Recours se voyait par ailleurs référer bon nombre d'itinérants provenant du Canada entier, alors que son mandat initial se limitait pourtant à la région de Montréal.

« Il y a des gens de Vancouver, qui m'ont dit que Dernier Recours avait la réputation chez les itinérants d'être l'endroit où ça se passe. Dans les régions rurales du Québec, des policiers mettaient des clochards dans l'autobus avec notre adresse. Nous n'avions pourtant que le mandat d'offrir des services à la clientèle montréalaise », conclut-il.

L'affaire Victor Davis : le procès aura lieu

(PC) — Le juge Pierre Brassard a refusé, hier, de surseoir aux poursuites contre Glen Crossley et il a fixé la date de son procès au 4 novembre prochain.

Crossley, 21 ans, a été accusé de délit de fuite à la suite de la mort du nageur olympique Victor Davis, 25 ans, le 11 novembre 1989.

Davis a été heurté par une voiture au moment où il sortait d'une brasserie, en compagnie de quelques amis. Transporté à l'hôpital, il a succombé à ses blessures deux jours plus tard.

Me Jeffrey Boro, l'avocat de Crossley, a demandé la suspension des procédures judiciaires pour deux motifs.

À l'enquête du coroner, a-t-il rappelé, Crossley a été obligé de témoigner, ce qui a violé son droit au silence et révélé son système de défense.

De plus, selon l'avocat, le droit de Crossley à un procès hâtif n'a pas été respecté, puisqu'il n'a été accusé que 15 mois après l'incident.

Le juge Brassard a refusé ces deux arguments.

Une fois la décision du juge connue, Me Boro s'est réjoui au nom de son client qui, a-t-il dit, veut maintenant rétablir sa réputation. « Il va maintenant se présenter au tribunal pour être jugé et c'est ce qu'il voulait depuis le début, a déclaré l'avocat. Nous avons discuté longuement de la motion (de surseoir aux poursuites), parce que si nous avions gagné, le public aurait pu dire qu'il s'agissait du meurtrier de Victor Davis et qu'il avait pu s'en tirer. »

Me Boro a déjà prévu qu'il invoquera le fait que son client a été obligé de témoigner à l'enquête du coroner pour interjeter appel, s'il est trouvé coupable au procès.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1982

55 St-Jacques
Montréal Québec
Canada H2Y 3X2
Tél.: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce

Une coalition s'inquiète de l'entente médecins-Côté

d'après la Presse Canadienne

UNE COALITION formée de 32 organismes intéressés à la santé s'inquiétait hier de l'entente conclue la nuit précédente entre les représentants du ministère de la Santé et ceux des regroupements de médecins, sur la réforme de la pratique médicale.

Aussi, la coalition invitait à la plus grande vigilance les parlementaires qui se réuniront à partir de lundi pour compléter l'étude du projet de loi 120 portant sur la réforme des services de santé et des services sociaux.

Pour les membres de la coalition, la négociation entre fonctionnaires et médecins constitue « une entrave au processus démocratique habituel où ce sont les parlementaires qui débattent des articles d'un projet de loi certes, et ce après que tous les groupes aient une chance égale de les informer de leurs points de vue respectifs », indique-t-on dans un communiqué.

Les porte-parole de la coalition estiment que la réforme de la santé « n'est pas la propriété exclusive des médecins » et qu'elle doit être consultée sur le contenu de cette entente.

« Nous espérons bien que les objectifs de la réforme de la santé qui étaient incontournables il y a de cela

quelques mois et les moyens de les atteindre sont demeurés intacts au sortir de cette négociation estivale », font-ils valoir.

La coalition tient particulièrement à l'accessibilité aux services médicaux en région et en établissement, notamment en centre d'accueil d'hébergement et en CLSC.

Aux parlementaires, les représentants de la coalition demandent de vérifier si les moyens retenus garantiront l'atteinte des objectifs d'accessibilité aux services sociaux.

Par ailleurs, au sujet de la création d'une commission médicale nationale, dont il a été question cette semaine dans les médias, la coalition propose plutôt la création d'un conseil national de la santé et du bien-être qui s'intéresserait à la fois à la santé et à la dimension sociale.

« Les citoyens se retrouveraient davantage dans un tel conseil et les problèmes seraient analysés selon une grille plus complète et moins réductrice », ajoute la coalition.

Font notamment partie de cette coalition, la Fédération des centres d'action bénévole, la Fédération des CLSC, l'Assemblée des évêques du Québec, la Fédération de l'âge d'or, le Comité provincial des malades, la Confédération des syndicats nationaux, l'Union des municipalités régionales de comtés et l'Union des producteurs agricoles du Québec.

140 spécialistes aspirent à l'établissement d'une autorité mondiale en environnement

LA HAYE (AFP) — Les experts réunis à la Conférence internationale sur le droit de l'environnement (IELC) à La Haye ont demandé, hier, dans leur déclaration finale, aux États et aux organisations de défense de l'environnement de favoriser un « développement accéléré » du droit international sur l'environnement afin de mieux assurer le respect des accords internationaux existants.

Les quelque 140 experts dans le domaine de l'environnement qui ont participé, cette semaine, à la conférence ont estimé que le principe de la souveraineté nationale des États constitue un obstacle à la protection efficace de l'environnement.

Ils encouragent les organisations gouvernementales et non-gouvernementales à avoir recours, si nécessaire, à des « instruments contraignants » pour la protection internationale de l'environnement.

Selon les participants à la conférence, l'Organisation des Nations unies n'est pas, dans l'état actuel, l'organisation la mieux placée pour arrêter la détérioration de l'environnement. Les statuts des Nations unies devraient donc être modifiés,

selon eux, en renforçant notamment le rôle du programme des Nations unies pour l'environnement.

En l'absence de modification, il faudrait créer, selon ces experts, « une autorité mondiale pour l'environnement » qui coordonnerait toutes les actions internationales de protection de l'environnement.

Une section spécialisée dans les problèmes d'environnement, ajoutent les experts, devrait être installée auprès de la Cour internationale de justice de La Haye, la plus haute instance judiciaire des Nations unies. Il pourrait également s'agir, en dehors du cadre des Nations unies, d'un tribunal international pour l'environnement, précisent-ils.

La conférence recommande enfin que des organisations non-gouvernementales reçoivent le « droit légal » de participer à des négociations internationales sur l'environnement où elles auraient également le droit de voter.

Les recommandations de l'IELC seront soumises à la Conférence sur l'environnement et le développement, organisée par les Nations unies en juin 1992 à Rio de Janeiro au Brésil.

Une cinquantaine d'enfants péruviens ont travaillé comme esclaves avant d'être éliminés

LIMA (Reuter) — Des responsables péruviens ont découvert les corps d'une cinquantaine d'enfants qui semblent avoir été forcés à travailler comme esclaves dans des mines d'or proches de la frontière brésilienne, a annoncé un porte-parole du ministère du Travail.

Les journaux citent un responsable de la région — située à mille kilomètres à l'est de Lima — selon qui ces enfants ont succombé à des maladies tropicales, sont morts de faim ou ont été tués par balles. Tous portaient des traces de torture.

« Le chef du bureau du ministère du Travail (de la province de) Manu, Victor Solorio, et la police ont confirmé les récits faits de personnes qui s'étaient rendues dans la région », a dit le porte-parole.

« L'affaire est traitée avec les autorités locales. »

Selon Victor Solorio, cité par le journal *El Comercio*, il a fallu recourir à une pelleuse mécanique pour

exhumer les corps des enfants, âgés de 10 à 14 ans : « Nous ne pouvons pas encore dire exactement combien il y en a, mais il s'agit d'une cinquantaine. Les enfants sont vendus au plus offrant et la règle est de les tuer s'ils tentent de s'échapper. »

Selon le journal *La Republica*, Victor Solorio a dit avoir découvert 71 tombes clandestines dans la région aurifère amazonienne de Madre de Dios entre les 17 et 29 juillet, après avoir été alerté par des responsables locaux.

« Dans une zone de mines d'or, la présence de cimetières clandestins et de cadavres pourrissants qui flottent sur les cours d'eau (...) est presque normale », a-t-il dit. « Il y en a entre 6000 et 7000 dans les mines d'or. La plupart ont entre 12 et 18 ans (...) Ce sont presque tous des garçons et ils ne rentrent jamais chez eux parce qu'ils (...) finissent dans des cimetières secrets ou noyés dans les rivières. »

Le propriétaire d'une plage polluée est indemnisé par les responsables

Louis-Gilles Francoeur

La Cour supérieure de Saint-Jérôme a condamné, il y a quelques jours, les municipalités de Labelle et de l'Annonciation ainsi que le Centre hospitalier de l'Annonciation à rembourser 45 000 \$ au propriétaire d'une plage polluée par leurs rejets en compensation de ses pertes de profits pendant trois étés.

Le propriétaire, M. Claude Champs, avait aussi poursuivi la corporation municipale de l'Ascension, qui fut exonérée en raison de son éloignement.

Les défendeurs dans cette affaire ont vainement tenté de faire valoir

que leur pollution était connue des autorités gouvernementales et que la rivière Rouge était un cours d'eau navigable, ce qui en faisait dans leur esprit une sorte d'autoroute commerciale que l'on peut polluer plus facilement.

Déboutés sur à peu près toutes leurs prétentions, les défendeurs n'ont pas été les seuls à se faire blâmer dans cette affaire.

Le juge Louis-Philippe Landry a aussi pointé le laxisme des autorités gouvernementales en se surprenant « que l'on ne permette pas à l'occupant d'une résidence isolée de déverser ses égouts dans une rivière alors qu'on tolère qu'une municipalité de

2000 personnes puisse le faire ».

Le magistrat a aussi statué que le propriétaire de la plage, fermée pendant trois étés en raison des dépassements du taux de coliformes, « possédait un droit réel dans cette rivière comprenant le droit de jouir de l'eau passant sur sa propriété et de recevoir de l'eau non polluée par les propriétaires en amont. » La pollution de la plage, a-t-il dit, constitue une perte de jouissance équivalente à une expropriation, ce qui crée matière à compensations.

Le magistrat n'a pas basé sa décision sur les prescriptions de la loi de l'environnement mais sur les principes et articles du code civil.

Nationair explique avoir tout fait pour régler des problèmes de roues aux DC-8

de la Presse Canadienne

LE TRANSPORTEUR Nationair a confirmé, hier, avoir connu des problèmes à quelques reprises avec les jantes de roues de ses appareils DC-8. Un programme volontaire d'inspection mis sur pied à l'initiative de la compagnie aérienne était presque complété quand un de ses avions s'est écrasé à Djeddah, en Arabie saoudite, entraînant la mort de ses 261 occupants, dont les 14 membres d'équipage canadiens.

Nationair a cependant démenti une dépêche d'un quotidien d'Ottawa qui rapportait que le ministère des Transports lui avait ordonné de procéder à l'inspection des roues de tous ses DC-8.

Dans un communiqué publié, hier, le transporteur affirme avoir lui-même avisé son fournisseur de roues, le 12 décembre dernier, de l'existence d'un problème et avoir par la même occasion exigé une inspection plus rigide de toutes les roues. Le ministère fédéral des Transports et la Federal Aviation Agency (FAA) des États-Unis auraient aussi été informés à la même occasion.

Selon Nationair, un second avis a été envoyé au fournisseur le 19 fé-

vrier 1991, lui demandant de procéder à des inspections spéciales sur toutes les roues manufacturées ou en réparation. Cette fois, le transporteur affirme avoir en outre demandé au ministère des Transports et à la FAA d'exercer une surveillance accrue de ce fournisseur.

Le 1er mars dernier, précise le communiqué, Nationair décidait de mettre sur pied son programme d'inspection des roues « sans attendre les recommandations de Transport Canada et de la FAA ». Ce programme d'inspection qui allait « au-delà des normes prévues par les

autorités en aviation civile canadienne et américaine et excédait les normes du fabricant », a été complété le 16 juillet dernier, cinq jours après l'accident de Djeddah.

Un porte-parole de Nationair n'a pu préciser toutefois si les roues de cet appareil en particulier avaient été l'objet de l'inspection spéciale.

La cause de cet accident n'a pas encore été déterminée, mais les enquêteurs n'écartent pas la possibilité qu'il ait pu être le résultat de l'éclatement d'un pneu au décollage suivi d'un incendie.

La patryse

302 Ontario est / 842-2040
depuis 1980

lundi à samedi de 11h à 23h
dimanche de 2h à 22h30



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Pour une meilleure compréhension
de l'actualité

Études arabes
Études est-asiatiques*
Études italiennes
Études latino-américaines
Études néo-helléniques
Études québécoises
Études russes et soviétiques

Renseignements : 343-7327
*343-5970

Les Canadiens sont plus sensibles aux demandes du Québec, estime Clark

Helen Branswell
de la Presse Canadienne

IQUALUIT, T.-N.-O. — Les Canadiens sont d'humeur à se montrer plus réceptifs envers une entente constitutionnelle qui tendarait la main au Québec, estime M. Joe Clark.

Les propositions fédérales qui sont présentement mises au point en matière de réforme constitutionnelle pourraient réussir là où l'accord du lac Meech a échoué parce qu'il existe (au Canada anglais) « une sensibilité accrue à la menace qui pèse sur le pays, (et au fait) que le pays vaut la peine qu'on le sauve », a affirmé hier le ministre des Affaires

constitutionnelles.

« Et je crois — oh! merveille — que nous sommes en train de développer un patriotisme canadien qui permettra de juger cela dans un contexte favorable », a-t-il poursuivi, à l'issue de trois jours de rencontres du comité ministériel sur l'unité nationale, à Iqualuit, en Terre de Baffin.

Le comité, que dirige M. Clark, compte 18 ministres chargés de préparer les propositions de changement constitutionnel qui seront rendues publiques à la mi-septembre. M. Clark a cependant fait remarquer que le comité était maintenant légèrement en retard sur son échéancier.

M. Clark a peut-être de bonnes raisons de se montrer confiant d'obtenir

le climat propice qu'il évoquait plus haut, puisqu'il y a eu vendredi des indications selon lesquelles les propositions fédérales pourraient inclure l'expression « société distincte » pour qualifier le statut du Québec au sein de la fédération. Une expression au contenu politiquement délicat, puisqu'elle a contribué à faire échouer l'entente constitutionnelle du lac Meech en juin 1990, Terre-Neuve et le Manitoba alléguant qu'elle octroyait au Québec un statut que les autres n'auraient pas.

Mais le ministre de la Santé et vice-président du comité ministériel, M. Benoît Bouchard, a dit aux journalistes que l'expression ne posait

plus réellement de problème au comité.

« Je veux dire que le terme lui-même est mieux compris », a-t-il dit, ajoutant que le terme pourrait être inclus dans la proposition sans que cela ne la compromette aussitôt.

M. Clark a reconnu que plusieurs Canadiens craignent que le mot « distincte » ne veuille dire « supérieure ». Mais encouragé par les événements du week-end dernier au congrès du Parti conservateur, à Toronto, il déduit que la notion du Québec comme société distincte recueille davantage d'appuis.

Même s'ils se sont d'abord montrés réticents devant une résolution qualifiant le Québec d'unique, les

membres du parti ont finalement adopté une résolution « confirmant » le droit à l'autodétermination du Québec.

« ... et s'il y a un problème avec la formulation, le mieux est peut-être de faire comprendre plus clairement le concept aux gens », d'opiner M. Clark.

Au cours de leurs travaux à Iqualuit, les ministres ont aussi discuté de la création d'un mécanisme qui permettrait d'ajuster les programmes et les opérations des gouvernements provinciaux et fédéral, de façon à éviter les chevauchements de services et fixer des normes nationales dans les secteurs économiques et so-

ciaux.

C'est cette discussion sur la répartition des compétences fédérales et provinciales — question sur laquelle le Québec s'est toujours montré chahuteux — qui a apparemment été la cause du départ momentané de quatre des cinq ministres québécois de la rencontre, jeudi. Le vice-premier ministre, Don Mazankowski, a d'ailleurs reconnu qu'il s'agit d'un sujet délicat.

Mais les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, a-t-il fait valoir. Et ils exigent des gens en place qu'ils examinent ce problème et proposent une façon plus efficace d'administrer le pays.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ 55-107

bénéfice des néophytes, n'a rien à voir avec la cité natale de Maurice Duplessis mais tout avec Pittsburgh, Pennsylvania) attendaient sobriement les princes de la balle, nobles artisans du lancer papillonnant ou héros du circuit triomphal (ce *home run* que le subtil traducteur d'un roman de Philip Roth transforma en écrivant que le frappeur « courtait jusque chez lui »). Pourtant, le sympathique mais bien chétif parc Jarry — là où les coups de circuit atterrirent parfois tendrement dans une piscine publique — frissonnait bien un peu en entendant l'écho des propos des journalistes : la courte relève n'incombera plus dorénavant au seul Dale Murray, qui sera assisté de Wayne Granger. Comme si cela ne suffisait pas, notre bonhomme instructeur affirmait ne pouvoir se passer de Nate Colbert qui, l'année précédente, avait frappé pour 147 avec les Tigers avant d'être échangé aux Expos, équipe pour laquelle il avait propulsé sa moyenne jusqu'à .173. À Detroit, on entend encore, parfois, lorsque les autoroutes se taisent (relativement), le rire des amateurs de base-ball. Je me trainais dans les ruelles puantes et, les yeux fermés, je m'habituai à l'hallucination simple : le pire était à venir.

Ah ! Que le temps vienne où les cœurs s'éprennent de ces Amours. Avril déjà et la saison s'ouvrait, « 100 jours avant les jeux ». Steve Rogers, bien mal entouré, lançait ce match inaugural, installé sur le monticule face à son receveur Barry Foote (le bien nommé). Le champ extérieur se composait à droite d'un tout jeune Gary Carter, au centre de Pepe Mangual (le type de joueur qui, par son origine sud-américaine, « parle latin » comme disait naguère un commentateur sportif dont nous tairons le nom par charité — oh, combien ! — chrétienne) et à gauche de Larry Bittner (sic). Aussi mal nanti, le champ intérieur souffrait de la présence de Larry Parrish au 3e but (bien jeune lui aussi), Pete Mackanin (? ! ?) au 2e but, Tim Foli à l'arrêt-court et Mike Jorgensen au premier coussin (défilé de féerie). Face au marbre, Clay Kirby (« Attention à Clay Kirby ! » affirmait, péremptoire, des journalistes névrosés), Dan Carrithers (? !), Fred Scherman (? ! ?) et un poussif Steve Renko (« il a connu de meilleurs moments ») tenteraient tout au long de l'année de venir en aide à Steve Rogers qui ne méritait pas ça. Comme si cela ne suffisait pas —

mon triste coeur bave à la poupe —, le meilleur joueur du camp d'entraînement se nommait Bombo Rivera et le diminutif Pepe Frias était son ombre.

Allons ! La marche, le fardeau, le désert, l'ennui et la colère, tout cela viendra se frayer un chemin dans nos veines au long de cette saison qui commença comme on pouvait s'y attendre : bang ! défaite de 3 à 2 contre Tom Seaver et les Mets à New York. Rapidement, les choses se dégradent : le 17 avril, défaite de 4 à 3 (« Rien à se reprocher, ou si peu »); le 19, défaite de 2 à 1 (« Il aurait suffi que... »). Même les victoires, rapidement, furent interprétées comme des défaites. Le 17 mai (« dans deux mois, jour pour jour, place aux jeux ! »), le titre qui coiffait l'article sur une victoire de 5-4 révélait déjà une cynique ironie : « Les Braves encore plus maladroits que les Expos ! » La journée même où les Glorieux, insoucieux de tous les équipages, remportaient la coupe Stanley, cette victoire arrachée du bout du bâton soulevait un fort modeste enthousiasme. *I was born to play baseball*, chantait Tony Wicks; rien de cela ne paraissait sur le losange sacré, fort morose déjà en ce mois de mai. On en venait à s'ennuyer de Bobby Wine, d'Adolfo Phillips ! Dans ces conditions, comment participer pleinement, avec toute la concentration nécessaire, aux discussions intellectuelles fondamentales qui animaient mon zoogee (par exemple : *La montagne sacrée* de Jodorowsky est-il un film métaphysique ?; est-il sain de lire *Dune* de Frank Herbert plus de sept fois ?).

On n'est pas sérieux, quand on a 17 ans : nonobstant l'effondrement de l'équipe préférée de Donald Sutherland, je ne pouvais arracher mes yeux de la page des résultats sportifs, notant en ce 17 juin que les Expos encaissaient une quatorzième défaite en 18 matches et une trentième contre seulement 20 victoires, loin, très loin derrière les meneurs. La horde sportive du monde entier pouvait accourir, nous étions dans la cave et pour y rester. Nous saurions subir opprobre et sarcasme avec une dignité qui aurait même fait pâlir les stoiciens.

Cette distance apparente cachait de sombres pensées : ma santé fut menacée. La terreur venait. Je tombais dans des sommeils de plusieurs jours, et, levé, je continuais les rêves les plus tristes. J'étais mûr pour le trépas et même le rire des lèvres belles dans la colère ou les ivresses pénitentes ne suffisaient pas pour ranimer en moi la flamme : ma pâleur était marmoréenne.

Cela s'est passé. J'ai résisté aux pires humiliations. Par exemple, que Woody Fryman soit nommé le joueur de l'année chez les Expos. Pouvait-on tomber plus bas ? Cet homme qui semblait plus doué pour traire des vaches (ce qu'il faisait admirablement sur sa ferme, semble-t-il) que pour lancer une

glissante ? Cet homme qu'on eût dit mieux fait pour garrocher que pour lancer ? Heureusement, la foule olympique avait fui. Les athlètes africains avaient pris un peu d'avance. Bruce Jenner avait prouvé que dans le rôle du plus parfait imbécile, les Américains savaient encore tenir leur bout.

L'automne déjà ! Non, l'automne enfin : 55-107. Un désastre. Un cataclysme. Une horreur. Qu'importe, la vie n'arrêtait pas là. Mené par Guy Lafleur, le Rimbaud de la surface glacée, la sainte Flanelle avait entrepris les plus beaux moments de son histoire. Jean Drapeau n'en avait plus que pour 10 ans à nous faire souffrir. J'allais avoir 18 ans, ce n'était pas rien (en définitive, ce fut très peu).

Ah oui : 1976, l'année de mes 17 ans, c'est aussi l'année où j'ai lu Rimbaud pour la première fois. Il m'en est resté quelque chose.

◆ PLQ

Cette projection vers 1992 apparaît plus réaliste au directeur général du PLQ, considérant surtout que le gouvernement Mulroney songe à modifier les scénarios. Il croit que le fédéral pourrait bientôt annoncer la création d'une commission mixte, une nouvelle commission itinérante dont le mandat serait une fois de plus de parcourir le pays à la recherche d'un consensus. « Vraisemblablement, cette commission ne pourra pas déposer son rapport en décembre. »

Quel que soit le scénario que privilégie le gouvernement fédéral, il apparaît inévitable à Pierre Anctil que les militants du PLQ soient associés à chacune des étapes, qu'ils soient consultés sur chacune des hypothèses de solutions, s'il doit y en avoir plusieurs. Que les propositions d'Ottawa apparaissent ou non acceptables au Québec, elles seront portées à l'attention de la base militante. « Cela peut être pertinent en tout temps, même si elles nous apparaissent complètement inacceptables. » Ce qui lui semble essentiel, d'abord parce que les militants libéraux auront droit à des explications et surtout en ce que le parti aura intérêt à les écouter avant de répliquer.

Cela dit, Pierre Anctil estime qu'à un moment aussi déterminant de l'histoire du Québec, il ne serait pas sage de se laisser entraîner dans le fatalisme et le défaitisme. Non plus que de pécher par optimisme. Personnellement, il a bon espoir que ces échanges entre Ottawa et Québec permettent de sortir de l'impasse constitutionnelle.

Dans l'hypothèse où se dégagerait de ces consultations un large consensus contre les propositions fédérales, le gouvernement Bourassa sera-t-il tenu de le respecter ? « Dans un contexte aussi important et capital, le gouvernement voudra s'assurer le maximum de légitimité. Il cherchera à refléter le plus fidèlement possible l'opinion des militants. »

◆ Parizeau

zeau a rappelé que c'était la signature du chef Diamond qui apparaissait au bas du document par lequel la nation crie a cédé ses droits ancestraux en échange d'une somme de 225 millions \$.

Interrogé par LE DEVOIR sur la capacité du chef Diamond de conti-

nuer de présider après ces déclarations le Comité d'examen des impacts environnementaux de la Baie James, un des deux comités chargés d'évaluer en toute indépendance les impacts de Grande-Baleine, M. Parizeau a eu un moment d'hésitation et répondu qu'il préférerait ne pas commenter cet aspect de l'affaire.

Le leader de l'Opposition a par ailleurs dit qu'à son avis, Ottawa n'avait pas d'autre choix que d'intervenir dans le dossier Grande-Baleine pour faire une évaluation environnementale en fonction de ses lois et de ses règles.

Pour M. Parizeau, « Ottawa détiendrait la clef » de Grande-Baleine car Québec et sa société d'État ne pourraient pas réaliser le projet sans la permission d'Ottawa. Fondamentalement, c'est le fait que le territoire fédéral de la baie d'Hudson commence à la ligne des basses eaux qui fonde l'intervention fédérale, selon le chef péquiste.

Au début, Hydro-Québec voulait installer sa centrale GB-1, qui produirait 2000 des 3000 mégawatts du projet, tout près de la rive de cette mer intérieure, soit plus précisément dans le détroit de Manitoulin. Ce plan aurait nécessité la construction d'un canal d'évacuation des eaux, qui aurait profondément pénétré dans les eaux du détroit situé juste à l'extérieur de la frontière québécoise. Le dossier prenait alors une dimension interprovinciale et tombait dans le champ des compétences fédérales.

Mais depuis, Hydro-Québec a refait ses plans, reculé son barrage dans ses terres et éliminé son canal de fuite qui exigeait un dragage lourd de conséquences constitutionnelles. Mais pour M. Parizeau, cela ne change rien au dossier car il ne suffit pas de ne pas creuser en territoire fédéral pour échapper à ses compétences constitutionnelles.

Il note que la rivière sortant de la vallée de la Domanchin à l'actuelle débit de 7 mètres seconde et que ce débit, fort des détournements de la Petite rivière de la Baleine et d'une partie des eaux de la Nastapoka, passera soudainement à 1200 mètres cubes à la seconde. Soit l'équivalent d'une rivière dont le débit se situerait quelque part entre celui du Saint-Maurice et du Saguenay.

Une telle masse d'eau aura des impacts majeurs, dit-il. Et ce n'est pas parce que « le fossé d'évacuation » s'arrêtera à la limite du territoire fédéral qu'Ottawa ne posera pas de question sur l'arrivée soudaine d'une telle masse d'eau dans son territoire. Sans compter qu'ailleurs, des rivières seront pratiquement mises à sec.

M. Parizeau comprend les Cris d'essayer d'améliorer leur « pouvoir de négociation ». En échange de la cession de leurs droits historiques, on leur a donné 225 millions \$. Plusieurs autres sommes de 30 à 50 millions se sont ajoutées au cours des ans pour compenser des ajouts ou des modifications à la première Baie James. Ils ont notamment retiré une somme de 90 millions \$ pour un projet de 600 millions \$, note M. Parizeau qui trouve par conséquent « normal » qu'ils tentent de bien se positionner devant le nouvel investissement de 12 milliards \$ envisagé par Québec.

L'imbrroglio des commissions et comités censément chargés d'évaluer en toute neutralité les impacts de ce projet inquiète le leader péquiste d'autant plus que la population en perd la mesure. M. Parizeau promet pour la semaine prochaine une

solution pour sortir le dossier du brouillard où Québec l'a enlisé.

La seule lueur d'espoir, il la voit pour l'instant dans une déclaration du premier ministre Bourassa voulant qu'il n'y aurait plus d'urgence dans le dossier de Grande-Baleine en raison de l'annulation prévisible des contrats new-yorkais.

◆ Médecins

aux médecins qui iront travailler hors des centres urbains durant quatre ans, une année sabbatique en recherche ou en surspécialisation. Le salaire versé durant cette année serait payé en partie par la Régie de l'assurance-maladie, en partie par la fédération.

Le ministre aurait par ailleurs renoncé à la régionalisation des budgets de l'assurance-maladie du Québec. Par cette mesure, le ministre désirait faire évoluer les budgets de la Régie essentiellement en fonction des caractéristiques démographiques et de l'état de santé de la population plutôt qu'en fonction du nombre de médecins.

Dans le document de présentation de la réforme publié en décembre, le ministre écrivait que cette méthode aurait pu permettre de réaliser une économie de 100 millions \$ pour la seule année 1990. En juin, M. Côté affirmait qu'il s'agissait là de l'un des trois points sur lesquels il serait inflexible.

En vertu de l'entente intervenue hier, les médecins récupéreraient par ailleurs à peu près tout le pouvoir qu'ils disaient avoir perdu avec le texte original du projet de loi. Ils auront un siège au conseil d'administration des régions régionales, les conseils des médecins et dentistes de chaque hôpital seront placés sous l'autorité du conseil d'administration et non sous l'autorité du directeur et, comme cela avait été annoncé dès le premier jour des négociations estivaies, un conseil supérieur de la santé composé de médecins serait créé pour conseiller le ministre sur un bon nombre de sujets.

Diverses autres modifications seront apportées à la loi. En outre, la signature des patients ne sera pas exigée, comme le prévoyait le projet de loi, sur les feuillets dont se servent les médecins pour facturer la RAMQ.

Au bureau du ministre, on disait hier que M. Côté était « très content de l'entente ». Mercredi, le ministre avait déclaré qu'il pourrait y avoir « des améliorations positives » à la loi et que « les principaux objectifs de la réforme seront sauvegardés ». Hier, il faisait dire qu'il n'était nulle part en fin de semaine pour les journalistes. Dimanche soir, il doit rencontrer à Québec les représentants de l'Association des hôpitaux et divers intervenants majeurs du réseau

de la santé et des services sociaux pour les informer en premier de la teneur de l'accord.

Lundi matin, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale se réunira pour reprendre l'étude article par article du projet de loi 120. La commission parlementaire dispose d'une semaine pour terminer l'examen de quelque 200 articles sur un total de 494. De sorte que la loi puisse être adoptée dans sa version finale le 28 août prochain à la faveur d'une session spéciale de deux jours de l'Assemblée nationale convoquée à cette fin.

17 août

par la PC et l'AP

1990: le gouvernement du Québec demande officiellement à l'armée canadienne de remplacer la Sûreté du Québec aux barricades à Kahnawake et à Kanesatake; l'Irak annonce qu'il retiendra les ressortissants des nations agressives tant que le pays sera menacé de guerre. On évalue à 14 mille le nombre des Occidentaux qui sont bloqués en Irak et au Koweït. Ces ressortissants sont d'ailleurs invités par Bagdad à se regrouper en divers endroits très précis.

1988: le président du Pakistan, Zia Ul-Haq, est tué dans une explosion à bord de son avion.

1987: décès de Rudolf Hess, 93 ans, ancien dauphin de Hitler et dernier détenu à la prison berlinoise de Spandau; décès de l'écrivain japonais Shichiro Fukazawa, né en 1914.

1985: une voiture piégée explose devant un supermarché dans le quartier chrétien de Beyrouth-Est, faisant 50 morts et plus de 80 blessés.

1983: le transporteur routier Maislin vend ses permis et congédie ses derniers employés.

1978: trois astronautes américains réussissent la première traversée de l'Atlantique en ballon et se posent en Normandie, au terme d'un voyage de cinq mille 200 kilomètres, accompli en six jours.

1977: le gouvernement israélien donne le feu vert à l'implantation de trois nouvelles colonies juives dans le territoire pris à la Jordanie en 1967.

1976: un raz-de-marée, provoqué par un tremblement de terre, fait 8000 morts et disparus dans l'île de Mindanao, aux Philippines.

1975: le fils de l'homme d'affaires canadien Sam Bronfman est libéré à New York après avoir été capturé le neuf août.

1967: grève des marins au Canada.

1960: le Gabon accède à l'indépendance.

Ils sont nés un 17 août: l'actrice américaine Mae West (1893-1980); l'actrice d'origine irlandaise Maureen O'Hara (1921-); l'acteur américain Robert de Niro (1943-).

À l'occasion du Festival des films du monde

LE DEVOIR ALLIANCE VIVAFILM CKAC73AM

invitent 400 personnes à la présentation spéciale de

PAULETTE DUBOST MICHELINE PRESLE DANIELLE DARRIEUX

Un film de MARIE-CLAUDE TREILHOU

Le mercredi, 4 septembre à 19 h 30, au cinéma 2 du Complexe Desjardins.

LE JOUR DES ROIS

Retournez ce coupon-réponse à: CONCOURS "LE JOUR DES ROIS" a/s Alliance Vivafilm, 355 Place Royale, Montréal, H2Y 2V3

Nom: _____ Âge: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Tél.: _____ Tél. bureau: _____

■ Le tirage aura lieu le 22 août ■ Cette annonce paraîtra dans Le Devoir du 10 au 17 août 1991 ■ La valeur des prix est de 3200 \$ ■ 200 gagnants recevront leur laissez-passer double par la poste ■ Le texte des règlements est disponible chez Vivafilm ■

Votre Comité-conseil d'arrondissement

Ville de Montréal

Comité-conseil de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Invitation à participer
Assemblée du
lundi 26 août 1991, 19 h
Centre de la Peltrie
5829, chemin de la Côte-des-Neiges

Il est à noter que si cette assemblée doit être ajournée, elle se poursuivra le jeudi 29 août 1991, à 19 h, au même endroit.

À cette assemblée, vous pourrez :

- rencontrer vos conseillers et conseillères;
- obtenir de l'information sur les projets prévus ou en cours dans votre arrondissement;
- poser des questions sur les dossiers à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet qui vous préoccupe relativement à votre arrondissement;
- présenter une demande concernant votre quartier en l'inscrivant au plus tard le vendredi 23 août 1991 au bureau ACCÈS MONTRÉAL Notre-Dame-de-Grâce, 5814, rue Sherbrooke Ouest, ou au bureau ACCÈS MONTRÉAL Côte-des-Neiges, 5885, chemin de la Côte-des-Neiges.

Parmi les sujets à l'ordre du jour :

- Période de questions du public;
- Période d'information par les membres du Comité-conseil;
- Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, dont :
Projet de règlement permettant la construction et l'occupation d'un agrandissement au rez-de-chaussée de la pâtisserie située au 5002, chemin de la Côte-des-Neiges.
- Période de requêtes des citoyens et citoyennes;
- Étude des requêtes des membres du Comité-conseil concernant les projets de travaux non capitalisés (TNCL).

Votre Comité-conseil d'arrondissement

Abe Limonchik, *président*
district de Côte-des-Neiges

Sharon Leslie, *vice-présidente*
district de Loyola

Sam Boskey
district de Décarie
Hubert Simard
district de Darlington
Michael Faïnstat
district de Notre-Dame-de-Grâce
Marvin Rotrand
district de Snowdon
Saulie Zajdel
district de Victoria

Renseignements :

Bureau ACCÈS MONTRÉAL
Notre-Dame-de-Grâce
872-6731 ou 872-6732
Bureau ACCÈS MONTRÉAL
Côte-des-Neiges
872-6403 ou 872-6432

VIVRE MONTRÉAL

L'indispensable industrie du froid

Un écart énorme sépare le tiers monde des pays les plus industrialisés

Claude Turcotte

LES SCIENTIFIQUES n'aiment pas vraiment parler de budget et de chiffre d'affaires et pourtant ils en arrivent quand même à mettre parfois en évidence des réalités dont les conséquences sociales et économiques sont énormes, auxquelles on ne pense jamais, tellement elles nous sont devenues familières.

On en a eu de beaux exemples cette semaine pendant le 18^e Congrès international du froid à Montréal. « Le froid sans frontières », avait-on choisi comme thème principal. Et pour cause, car le froid compte parmi les nombreux avantages du Nord sur le Sud, du monde développé sur celui qui essaie de se développer. On pense d'abord au froid du Grand nord ou de l'Antarctique, mais il s'agit surtout ici du froid fabriqué et domestiqué entre autres pour la conservation et le transport des aliments. Il y a à ce chapitre une différence énorme entre le Nord et le Sud, tellement grande qu'on ne peut même pas la mesurer.

Le directeur de l'Institut international du froid de Paris, le docteur A. Gac, en a toutefois donné une petite idée dans sa présentation, en mentionnant qu'il y aurait en France près d'un million de toxi-infections (empoisonnements, intoxications et indigestions) par an, ce qui entraînerait des coûts de 400 millions \$ US; la moitié de ces accidents serait due à « une rupture de la chaîne du froid ».

Selon l'Institut américain de technologie alimentaire, il y aurait aux États-Unis entre 24 et 81 millions d'accidents alimentaires par année, ce qui coûterait entre 5 et 17 milliards \$. Ces accidents seraient imputables dans 3 % des cas à l'hygiène dans l'usine où l'on transforme ces ressources alimentaires, mais ce serait durant la distribution que 77 % des accidents surviendraient et le reste, soit 20 %, dépendrait des consommateurs eux-mêmes. Aux États-Unis comme en France, les intoxi-

cations découlent la plupart du temps de déficiences dans la chaîne du froid.

Est-il besoin d'insister sur la situation qui prévaut dans les pays du tiers monde, où il fait généralement plus chaud que dans les pays développés et où les techniques de réfrigération et de congélation sont beaucoup moins présentes? Dans les pays industrialisés, on forme au moins quatre cadres supérieurs, huit techniciens et huit monteurs par an et par million d'habitants. Dans les pays du tiers monde, on forme entre zéro et deux techniciens et entre deux et quatre mécaniciens par an et par million d'habitants. Le déficit en spécialistes à l'échelle de la planète est d'environ 10 000 diplômés universitaires par année, de 15 000 à 20 000 techniciens et d'autant de monteurs ou mécaniciens de salle de machines.

La rentabilité du froid

Dans son exposé, le docteur Gac posait d'abord une question d'apparence ironique : le froid est-il rentable? A priori, non, répondait-il. Par exemple, la France investit 600 \$ US per capita dans le froid, en incluant les frigos et congélateurs dans 98 % des ménages. La France possède 20 millions de mètres cubes de chambres froides industrielles, 60 000 véhicules de transport frigorifique et des équipements dans plus de 60 000 points de vente et cela uniquement pour les produits surgelés! En revanche, s'il n'y avait pas un tel réseau du froid, les pertes alimentaires seraient de 20 % à 25 % de la ressource, sans oublier les intoxications qui se multiplieraient. Dans les pays en développement, les pertes atteignent dans plusieurs cas 80 % de la ressource initiale, c'est-à-dire à partir du moment où le poisson sort de l'eau, le boeuf de l'abattoir, etc.

À partir de maintenant, il ne s'agit pas uniquement de mieux préserver les ressources traditionnelles, mais il se développe déjà un commerce mondial pour une grande variété de productions nouvelles, que ce soit



PHOTO JACQUES GRENIER

Au Congrès du froid, les visiteurs ont pu examiner une foule d'appareils de réfrigération ou de climatisation et même ce canon à neige en usage sur les pentes de ski.

des fermes marines ou des fruits tropicaux de plus en plus en demande. La production de bananes a triplé depuis 35 ans et on trouve ce fruit partout et tout le temps sur les étagères alimentaires de la planète. Les exportations de bananes et d'ananas vont à 40 % aux États-Unis, 4 % au Canada, 25 % en Europe et plus de 10 % au Japon. Le commerce des fruits tropicaux a doublé depuis dix ans. Enfin, les plantes ornementales constituent actuellement un nouveau marché en pleine expansion; elles, aussi, ont besoin de la chaîne du froid.

Des pays en développement cherchant par ailleurs à développer leur industrie du froid. En Afrique, plus particulièrement au Zaïre, on a inventé un réfrigérateur qui fonctionne avec l'énergie solaire. L'Algérie opte plutôt pour la voie occidentale en se donnant l'objectif de fabriquer 500 000 réfrigérateurs par année pour ses besoins domestiques et pour l'exportation.

Les effets des CFC

Toutefois, les découvertes récentes sur l'effet des CFC sur l'environne-

ment et la couche d'ozone, qui incitent les pays développés à imposer des normes et des réglementations internationales risquent, selon le docteur Gac, de provoquer dans l'immédiat un ralentissement très préjudiciable de l'équipement frigorifique des pays les plus démunis.

Deux autres scientifiques français qui se sont penchés sur la récupération des CFC estiment qu'il y a dans le monde un milliard de machines frigorifiques, qui ingurgitent un million de tonnes de quatre fluides frigorigènes, dont trois sont des CFC.

Ces équipements sont maintenus en état de fonctionner par un million de techniciens.

M. Guy Mouton, directeur du marketing des produits fluorocarbones chez Du Pont Canada, souligne que « si la consommation mondiale de CFC a baissé de façon certaine depuis l'entrée du protocole de Montréal en 1990, il n'en demeure pas moins que le secteur réfrigération-climatisation représente maintenant le pourcentage le plus important de la consommation mondiale, soit près de 50 % de la consommation prévue en 1991 ». M. Mouton ajoute ceci : « Nous estimons que la demande pour les réfrigérants CFC sera plus importante pour effectuer l'entretien d'équipements existants que pour la fabrication d'équipements neufs ».

On comprend vite pourquoi, lorsque l'on sait qu'en Amérique du Nord seulement, il existe aujourd'hui l'équivalent de 150 milliards \$ d'équipements installés qui sont tributaires des réfrigérants à base de CFC. Selon M. Mouton, presque tous ces biens, dont certains ont encore une durée utile de 20 à 40 ans, seront inutilisables à plus ou moyen terme, lorsque les usines de CFC seront fermées, « à moins d'avoir une infrastructure bien organisée de recyclage des réfrigérants usés ». Du Pont a lancé un programme de récupération en septembre 1990. On voudra aussi rendre les équipements compatibles avec les substituts fluorés.

À la lumière des conclusions de M. Mouton, nul doute qu'il y aura du pain sur la planche pour de nombreux scientifiques et pour plusieurs autres congrès du froid. Selon lui, plus on y regarde de près, plus il faut éliminer rapidement les CFC. Les HCFC, essentiels à la réussite d'un programme d'élimination rapide des CFC, représentent eux aussi une menace à long terme pour les niveaux d'ozone stratosphérique; il faut donc les considérer comme « un pont essentiel vers des solutions non chlorées ». La chaîne du froid, c'est aussi la poursuite de la recherche.

Hydro-Québec a doublé son bénéfice au 1^{er} semestre

d'après la Presse Canadienne

AU COURS du dernier semestre se terminant le 30 juin 1991, Hydro-Québec a réalisé un bénéfice net de 393 millions \$ comparativement à 178 millions \$ pour la même période en 1990.

La société d'État explique notamment cette progression par la reprise des livraisons de bi-énergie interrompues l'année dernière et par la réduction de ses achats d'électricité auprès des réseaux voisins.

Pour les six premiers mois de 1991, les produits des ventes faites par Hydro-Québec ont grimpé de 264 millions \$, ou 9,2 %, pour s'établir à 3,139 milliards \$ contre 2,875 milliards en 1990.

Le volume des ventes totales d'électricité a progressé de 1,9 %.

En dépit d'une conjoncture économique difficile, les ventes d'électricité régulière au Québec ont progressé en raison de l'augmentation de la demande dans l'industrie de la fonte et de l'affinage et des pâtes et papiers, et la reprise des livraisons bi-énergie aux clients dont les contrats avaient été temporairement rachetés.

Par contre le volume des ventes d'électricité hors Québec a subi un recul de 13,2 %, pendant que les produits de ces ventes n'ont baissé que de 4,9 % ou 6 millions \$.

Au cours des six premiers mois de 1991, les charges d'exploitation de la société d'État ont augmenté de 12,9 % par rapport au premier semestre de 1990 alors que les activités avaient été considérablement ralenties par un conflit de travail.

Exportations et importations ont repris de la vigueur en juin

Larry Welsh

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Exportations et importations ont augmenté en juin au Canada, un autre signe que l'économie du pays reprend de la vigueur.

Mais les importations ont progressé plus rapidement que les exportations, ce qui s'est traduit par un excédent commercial de 875 millions \$ — le plus faible surplus mensuel depuis janvier 1991, a révélé hier Statistique Canada.

Pour le deuxième trimestre (avril à juin), le commerce canadien a enregistré une croissance substantielle si on la compare à sa performance lamentable de la récession. Le surplus commercial canadien a grimpé à 3 milliards \$, ce qui représente une hausse de 417 millions \$, la première après trois trimestres de baisse.

L'amélioration du commerce canadien est en partie attribuable à la reprise dans l'industrie automobile, précise Statistique Canada.

Au total, les exportations ont augmenté de 802 millions \$ en avril-mai-juin, une première hausse en trois trimestres. Les importations ont crû de 385 millions \$ au cours de la même période, après quatre trimestres de diminution.

« Le secteur de l'automobile a

montré des signes de reprise au deuxième trimestre, alors que les exportations croissaient de 1,3 milliard \$, ce qui a contribué à atténuer les baisses importantes du dernier trimestre de 1990 et du premier trimestre de 1991 », note l'agence fédérale.

Malgré les améliorations de la période avril-juin, les exportations canadiennes sont demeurées considérablement en deçà des niveaux de la même période, l'année précédente. Le pays a exporté un total de 35,6 milliards \$ pendant le deuxième trimestre, par rapport à 37,2 milliards \$ pour la même période, un an plus tôt.

Pendant ce temps, les importations se sont chiffrées à 32,6 milliards \$, là encore en baisse par rapport aux 34,1 milliards \$ de la même période de l'année antérieure.

En juin, le Canada a vendu pour 11,8 milliards \$ de biens à d'autres pays, une hausse de 118 millions \$ par rapport au mois précédent. Il a acheté pour 11 milliards \$ de biens d'autres pays, soit 436 millions \$ de plus qu'en mai.

Comme l'augmentation des importations a surpassé celle des exporta-

tions, le surplus commercial mensuel a chuté en juin de 317 millions \$, pour se ramener à 875 millions \$.

Toujours selon l'agence fédérale de statistique, le surcroît des exportations et des importations du mois de juin est dû principalement au secteur des machines et équipements — indice que les manufactures accélèrent leur production au sortir de la récession.

Les exportations de matériel aéronautique et d'autres équipements de transport ont grimpé fortement en juin, après trois mois de déclin. Ces mêmes industries expliquent aussi une part importante de la hausse des importations du mois de juin.

Toujours en juin, le Canada a exporté davantage à destination des pays européens, scandinaves et de l'Australie. Les exportations destinées au plus gros partenaire commercial du pays, les États-Unis, ont quant à elles régressé en juin, pour un deuxième mois d'affilée, ce qui a contribué à ramener le surplus commercial du Canada avec les États-Unis de 1,6 milliard \$ à 1,2 milliard \$ entre mai et juin.

Baisse notable du taux d'inflation en juillet

OTTAWA (PC) — Le taux annuel d'inflation a diminué à 5,8 % au mois de juillet, soit 0,5 point de pourcentage inférieur à celui enregistré le mois précédent, a annoncé Statistique Canada, hier matin.

C'est la première fois que le taux d'inflation se trouve sous la barre des 6 % depuis l'entrée en vigueur la taxe sur les produits et services, au début de l'année.

Avec l'arrivée de cette taxe en janvier, le taux d'inflation avait subitement grimpé à 6,8 % contre 5 % en décembre 1990.

L'agence fédérale a précisé que l'indice des prix à la consommation a progressé de 0,1 % en juillet.

« Cette hausse est moins importante que celles de 0,5 % enregistrées en mai et en juin. »

Une hausse de 0,3 % du prix des maisons et une progression de 0,5 % des coûts du transport sont principalement responsables de ce relèvement des prix tandis qu'une baisse de 0,6 % des prix de l'alimentation a aidé à empêcher les prix de monter en flèche.

Les locataires ont dû payer plus

pour se loger, tandis que les propriétaires ont fait face à des coûts de réparation plus forts. L'impact de la hausse a été quelque peu allégé par des taux d'hypothèques plus bas.

Les prix de l'essence ont grimpé de 1,7 % dans les principales villes du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta suite à la fin de la guerre que se livraient les distributeurs. Les primes d'assurance ont augmenté dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Alberta.

S'il en a coûté plus pour voyager, c'est principalement à cause de la hausse saisonnière des frais de transport à destination de l'Europe et des Antilles, a dit l'agence.

Une chute des prix des légumes frais explique le fait que les consommateurs ont déboursé moins pour s'alimenter. Toutefois, ils ont payé 0,3 % de plus que se vêtir.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons



Information

Ville de Montréal

Assemblée du Conseil

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 16 septembre 1991, à 19 heures.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métré: Champ-de-Mars).

Comités-conseil d'arrondissement

AVIS PUBLIC est donné que les prochaines assemblées des Comités-conseil d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués ci-dessous :

Ahuntsic - Cartierville :

Lundi 26 août 1991
19 heures
Centre de l'Acadie
2005, rue Victor-Doré

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce :

Lundi 26 août 1991
19 heures
Centre de la Peltrie
5829, ch. de la Côte-des-Neiges

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve :

Mardi 27 août 1991
19 heures
Pavillon d'éducation communautaire
1670, rue Desjardins
Salle SPEC

Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud :

Lundi 26 août 1991
19 heures
Fraternité des policiers
480, rue Gilford

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles :

Mardi 27 août 1991
19 heures
Centre Clémentine de la Rousselière
3020, boul. de la Rousselière

Rosemont - Petite-Patrie :

Lundi 26 août 1991
19 heures
Comité Vie de Quartier
5095, 9^e Avenue
Rosemont

Sud-Ouest :

Mardi 27 août 1991
19 heures
Centre Saint-Henri
522, rue du Couvent
3^e étage

Ville-Marie :

Mercredi 28 août 1991
19 heures
Hôtel de ville, salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension :

Mardi 27 août 1991
19 heures
Pavillon Jean-Paul II
7920, boul. Saint-Laurent

Renseignements :
Secrétariat des CCA : 872-9387

Le 17 août 1991

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge



CAISSE POPULAIRE CÔTE-DES-NEIGES
5480, Chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal (Québec)
H3T 1Y5
(514) 735-1574

CERTIFICAT DE DÉPÔT À TERME

9.75% 3 ANS
10.25% 5 ANS

Ces taux sont sujets à changement sans préavis.

N.B. : + 0.125% pour les personnes de 60 ans et plus.

SOQUEM



La Société québécoise d'exploration minière a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Yves Harvey au poste de président-directeur général.

Détenteur d'un doctorat en géologie économique (Ph. D.), Monsieur Harvey était, de 1989 à 1991, vice-président exécutif et responsable des ressources humaines chez SOQUEM après quoi, il occupa le poste de président-directeur général par intérim. Cette nomination est effective depuis le 3 juillet 1991 et la durée du mandat de Monsieur Harvey est de 5 ans.

Rappelons que SOQUEM, fondée en 1965, est rapidement devenue une force économique au Québec et un chef de file dans le domaine du renouvellement des ressources et de l'exploration minière.

Son siège social est situé à Place Belle-Cour, 2590, Boulevard Laurier, Bureau 600, Sainte-Foy (Québec) G1V 4M6

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: M-91-11189-3
NOVINSKY, MARVIN
(Autobus Champlain Enrg.)
119, Boul. Westpark
Dollard des Ormeaux
(Ile de Montréal) H9A 2K1
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Transport par abonnement
Service: sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (municipalités identifiées à l'annexe A de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal C-37.2) pour le transport de personnes handicapées et/ou malades ou bénéficiaires de soins hospitaliers en direction, en provenance ou entre les hôpitaux ou institutions spécialisées pour malades ou handicapés.
Clientèle: personnes handicapées et/ou malades ou bénéficiaires de soins hospitaliers.
Catégorie de véhicule: 7
Horaire et fréquence: sur demande.
Durée: 364 jours à partir de la décision.

No: M-91-11200-8
AUTOBUS DESORMEAUX INC.
40, Place Des Chutes
Coteau du Lac (Soulanges) J0P 1B0
Proc.: Lafleur, Brown, De Grandpré, Kronstrom
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Transport scolaire
De Coteau-du-Lac, Coteau-Landing, Coteau-Station, Grande-lie, Huntingdon, Les Cèdres, Rigaud, Rivière-Beaudette, Sainte-Barbe, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Télesphore, Saint-Thimothée, Saint-Zotique, Salaberry-de-Valleyfield au Collège Bourget de Rigaud, 65 rue Saint-Pierre, Rigaud et à l'Institut Charlemagne, 5000 rue Pilon, Pierrefonds.
Horaire et fréquence: du lundi au vendredi selon le calendrier scolaire (Institut Charlemagne et Collège Bourget de Rigaud, externe), le dimanche et le vendredi pendant l'année scolaire (Collège Bourget de Rigaud, interne).
Catégorie d'autobus: 5
Durée: 364 jours ou à la date d'une décision rendue sur la demande permanente.

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-91-11188-5
LES AUTOBUS LLOYD INC.
646, rue Du Village
Morin Heights (Gaspésie) J0R 1H0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
6-M-000595-001A
Transport notifié
Service: Morin-Heights
Clientèle: groupe de jeunes (âgés de 21 ans et moins) et moniteurs.
Date de fin: 1996-08-01.

No: Q-91-05847-8
LES TRANSPORTS
L.A. COULOMBE INC.
Mont-St-Pierre
(Gaspésie-Ouest) G0E 1V0
Proc.: Me Guy Poliquin
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
0-Q-000546-003A
Transport notifié
Autorisation: Mont-St-Pierre
Horaire et fréquence: irrégulière
Clientèle: Groupes
Catégorie d'autobus: 5
Durée: 5 ans

LOCATION

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-91-11132-3
LOCATION DE CAMIONS LOCAM INC.
2605, boul. Pitfield
Ville St-Laurent
(Québec) H4S 1T2
CHANGEMENT D'ADRESSE
Du: 300, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec)
J4B 5X9
Au: 1210, Volta
Boucherville (Québec)
J4B 7A2
Changement de places d'affaires inscrites aux permis 3-M-600330-020A et 021A: Location à court et long termes de camions, camionnettes, fourgons, fourgonnettes, tracteurs, remorques et semi-remorques.
RESTRICTION:
Aucun véhicule de type citerne.

MARITIME

Cette publication constitue l'avis que la Commission donne à tous les titulaires de permis pour satisfaire à l'article 9 de l'ordonnance générale sur le transport de passagers et de marchandises par eau.

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: Q-91-05792-6
LA COMPAGNIE DE NAVIGATION
DES BASQUES INC.
80, Notre-Dame, C.P. 340
Trois-Pistoles
(Québec) G0L 4K0
Proc.: Rigaux, Bossé, Massé, Moreau & Ass.
DEMANDE DE PERMIS
Service: Traversier Classe 1-B
Ports et municipalités desservies: Trois-Pistoles et Les Escoumins.
But du transport: Transport entre la Rive Nord et la Rive Sud du Saint-Laurent des passagers et véhicules motorisés.
Clientèle visée: Passagers, automobiles, camions, remorques, motos, etc.
Marchandises transportées: Selon chargement de camions, (matériaux de construction surtout).
Horaire: De 1 à 3 voyages par jour, selon la saison et les heures de marée.
Durée de la saison: 1 mai au 31 octobre

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: M-91-11133-1
SCHIAVONE, LUIGI
11228, rue Jules-Dorion

Montréal-Nord
(Ile de Montréal) H1G 4W8
Et demanderesse-cédante:
Anello, Rosalia
11228, rue Jules-Dorion
Montréal-Nord
(Ile de Montréal) H1G 4W8
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-212166-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-11134-6
LES PLACEMENTS R.I.T.E. INC.
2559, French
Montréal (Ile de Montréal) H1L 4S1
Et demanderesse-cédante:
Roy, Mireille
6330, De Repentigny
Montréal (Ile de Montréal) H1M 2G8
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-212745-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-11135-6
VINCENT, BERTHONY
6995, Viau
Montréal (Ile de Montréal) H1S 2N5
Et demandeur-cédant:
Lapeine, Wilson
3179, Jarry Est
Montréal (Ile de Montréal) H1Z 2T1
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-213010-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-11136-4
PLANTE, MICHEL
45, Rang St-Claude
Saint-Philippe (Laprairie) J0L 2K0
Et demandeur-cédant:
Lachapelle, Daniel
1197, Emma
Longueuil (Chambly) J4J 3A2
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-214376-001A
Dans le territoire de:
Longueuil (A-02)

No: M-91-11137-2
MICHAUD-GRISE, MONIQUE
2307, Gamache
Longueuil (Chambly) J4J 4B2
Et demandeur-cédant:
Soulière, Guy
2137, Papineau
Longueuil (Chambly) J4K 3L9
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-212688-001A
Dans le territoire de:
Longueuil (A-02)

No: M-91-11138-0
MAMISHI, SAED
700, De Gaspé, app. 1406
Verdun (Ile de Montréal) H3H 1H2
Et demandeur-cédant:
Ostromogilski, Jacob
141, Sunshine Dr.
Dollard des Ormeaux
(Ile de Montréal) H9B 1H5
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-203264-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-11177-8
LARANGEIRO, ARMINDO
4626, De Bullion
Montréal (Ile de Montréal) H2T 1Y6
Et demanderesse-cédante:
Saragoca, Maria Ferreira
8171, Lajeunesse
Montréal (Ile de Montréal) H2P 2E4
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-212276-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-11178-6
LES GESTIONS ALMISE LTÉE
285, St-Joseph
Joliette (Joliette) J6E 5C9
Et demandeur-cédant:
Thibault, Lionel
722A, Boul. De L'Industrie
Saint-Paul de Joliette
(Joliette) J0K 3E0
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-201781-001A
Dans le territoire de:
Joliette (A-06)

No: M-91-11179-4
LES GESTIONS ALMISE LTÉE
285, St-Joseph
Joliette (Joliette) J6E 5C9
Et demandeur-cédant:
Pauzé, Gabriel
314, Fabre
Joliette (Joliette) J6E 2X9
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-205585-001A, 003A, 006A
Dans le territoire de:
Joliette (A-06)

No: M-91-11182-8
FAUBERT, MOISE
535, Labèche
Maple Grove
(Beauharnois) J6N 3E7
Et demandeur-cédant:
Bessette, Maurice P.
325, Scott
Châteauguay
(Châteauguay) J6J 4H7
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-214352-003A
Dans le territoire de:
Beauharnois (A-22)

No: M-91-11183-6
MAYER, SERGE
8282, St-André
Montréal (Ile de Montréal) H2P 1Y6
Et demandeur-cédant:
Cascini, Rocco
12571, 4e Avenue
Montréal (Ile de Montréal) H1E 4B2
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-206040-002A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-11184-4
EL HASSAN, ALI
1045, Alexis-Nihon, app. 103
Saint-Laurent
(Ile de Montréal) H4R 1S1
Et demandeur-cédant:
Zahabi, Ramzi
2085, Fautoux
Laval (Ile Jésus) H7T 2R4
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-212077-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-91-11185-1
POMERLEAU, MICHEL
320, De Juronville
Boucherville (Chambly) J4B 1K2
Et demanderesse-cédante:
Pomerleau, Yolande
320, De Juronville
Boucherville (Chambly) J4B 1K2
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-210561-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: Q-91-05786-8
SIMARD, ROBERT
1181, 41ème Avenue
Québec (Québec) G1J 3B4
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Ruest, René
3405, Terriot
Québec (Québec) G2E 3S8
Proc.: Me Jacques Couillard
8-Q-201278-001A
Dans le territoire de:
l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-91-05788-4
DESLAURIERS, LORRAINE
705, rue Commerciale
St-Jean-Christophe
(Québec) G6Z 2C3
Proc.: Gingras, Jolicoeur, Simard
et Vaillancourt
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
THIBAUT, JOCELYN
1553, Guévremont
Ancienne-Lorette (Québec) G2E 4L8
TRNSFERT DE PERMIS
6-Q-200090-001A
Dans le territoire de:
l'agglomération Ste-Foy-Sillery (A-38)

No: Q-91-05789-2
BIJOU, ABDELKADER
1111, des Gardénias
St-Pierre (Québec) G0A 4E0
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Brassard, René
4940, Erlanger
Québec (Québec) G1P 1G9
Proc.: Me Jacques Couillard
DEMANDE DE TRANSFERT
0-Q-201490-001A
Dans le territoire de:
l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-91-05808-0
BEAUCHAMP, MARTIN
(Beauchamp Taxi Enr.)
1460, ave. de Léry
Québec (Québec) G1J 4X6
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Taxi no. 19 Inc.
1786, chemin de la Canadière, app. 3
Québec (Québec) G1J 2E3
Proc.: Dumont, Duguay, notaires
DEMANDE DE TRANSFERT
4-Q-205182-001A
Dans le territoire de:
l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-91-05844-5
ROY, MARIO
53½, Bessette
Beauport (Québec) G1B 1R7
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
HUARD, YVAIN
181, rue Hamilton
Québec (Québec) G1L 2A7
TRANSFERT DE PERMIS
4-Q-201496-001A
Dans le territoire de:
Agglomération de Québec (A-36)

No: Q-91-05850-2
FORTIN, MARIO
22, Olivar Asselin
Lévis (Québec) G6W 5X1
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Nadeau, Camille
148, Boul. du Pont
St-Nicolas (Québec) G0S 2Z0
Proc.: Gingras, Vaillancourt, Simard
& Jolicoeur
DEMANDE DE TRANSFERT
0-Q-200781-002A
Dans le territoire de:
l'agglomération Ste-Foy - Sillery (A-38)

No: Q-91-05854-4
KESRI, MOHAMED
645, de l'Hôtel de Ville
Lac St-Charles (Québec) G0A 2H0
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Dardari, Abdelaziz
961, boul. Pie XII
Ste-Foy (Québec) G1W 4N3
Proc.: Dumont, Duguay, notaires
DEMANDE DE TRANSFERT
3-Q-205423-001A
Dans le territoire de:
l'agglomération de Québec (A-36)

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: Q-91-05001-2
AVIS PROPRIO MOTU AMENDÉ
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
5500, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2E1
Et intimé:
LES LIMOUSINES DE LA CAPITALE
(1990) INC.
1560, ave. du Parc
Sainte-Foy (Québec) G1W 3Z4
Et mise en cause:
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC
1134, chemin St-Louis
Sillery (Québec) G1S 1E5
Ordonner à la Société de l'Assurance
Automobile du Québec de retirer la plaque
et le certificat d'immatriculation rattachés aux véhicules ayant servi à commettre les infractions constatées.

Délai d'opposition ou d'intervention: 30 jours du présent avis

No: Q-91-05817-1
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
5500, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2E1
Et intimé:
MICHEL GÉLINAS
37, rang St-Joseph
St-Élie de Causton (Québec) G0X 2N0
RÉVOCATION DE PERMIS DE TAXI 7-Q-205387-001A pour non-immatriculation.

No: M-91-11187-7
TRANSPORT G.D.M. INC.
2044, R.R. 6, ch. Madore
Coaticook (Coaticook) J1A 2S5
Et demandeur-cédant:
MORIN, DANIEL
R.R. 6, ch. Madore
Coaticook (Coaticook) J1A 2S5
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-511010-001A
Dans le territoire: Région 05
Matériaux autorisés: Toutes

No: M-91-11194-3
PÉPIN, MARCEL
11370, 65e Avenue
Rivière-des-Prairies
(Ile de Montréal) H1C 1G5
Et demandeur-cédant:
PIZZARRO, CLODOMIRO
5812, des Ormeaux
Montréal (Ile de Montréal) H1K 2X2
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-511408-001A
Territoire: Région 10
Matériaux autorisés: Toutes

No: Q-91-05787-6
RIOUX, JEAN-CLAUDE
274, Principale
Saint-Gabriel (Rimouski) G0K 1M0
Et demandeur-cédant:
MICHARD, ALDO
5, rue des Artisans
Esprit-Saint (Rimouski) G0K 1A0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matériaux autorisés: toutes
Permis concerné: 9-Q-502617-001A

No: Q-91-05795-9
MILLER, ALAIN
2014, boul. Lafleche
Baie-Comeau (Saguenay) G5C 1E3
Et demandeur-cédant:
COOPERATIVE FORESTIÈRE
LA NORD-CÔTIÈRE
424, de la Mer
Bergeronnes (Saguenay) G0T 1G0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 09
Matériaux autorisés: Toutes
Permis concerné: 4-Q-509856-002A

No: Q-91-05796-7
LES EXCAVATIONS JALMAR INC.
521, Desjardins
Scott-Jonction (Dorchester) G0S 3G0
Sylvain, Parent, Gobeil, Vachon, avocats
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTÉRÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matériaux autorisés: toutes
Permis concerné: 0-Q-510007-001A
La nouvelle liste d'actionnaires peut être consultée au bureau de la Commission des transports du Québec, aux heures d'ouvertures.

No: Q-91-05812-2
LES ENTREPRISES JULES AUBUT INC.
12, Bureau de Poste
Chambord
(Lac St-Jean-Ouest) G0W 1G0

Et demandeur-cédant:
LES TRANSPORTS MARELI INC.
74, Principale
Chambord
(Lac St-Jean Ouest) G0W 1G0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matériaux autorisés: toutes
Permis concerné: 5-Q-509392-005A

No: Q-91-05857-7
EXCAVATION L. & M. GAGNON LTÉE
4166, boul. du Royaume
Jonquière (Chicoutimi) G7X 7W1
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTÉRÊT
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matériaux autorisés: toutes matières
Permis concernés: 2-Q-505518-001A; 002A et 003A.
La nouvelle liste des actionnaires peut être consultée au dossier de la Commission des transports du Québec.

CAMIONNAGE EN VRAC

AVIS PROPRIO MOTU

Délai d'opposition ou d'intervention: 30 jours du présent avis

No: Q-91-05794-2
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
5500, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2E1
Et intimé:
RICHARD PERRON
670, ave Centrale, B.P. 70
St-Vianney (Matapédia) G0J 3J0
ANNULLATION DE LA LICENCE DE CAMIONNAGE EN VRAC 4-Q-501762-002A
POUR CAUSE DE NON-EXPLOITATION.

No: Q-91-05797-5
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
5500, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2E1
Et intimé:
2535-4150 QUÉBEC INC.
297, rue Principale
St-Eusèbe (Témiscouata) G0L 2Y0
ANNULLATION DE LA LICENCE DE CAMIONNAGE EN VRAC 2-Q-509835-007A
POUR CAUSE DE NON-EXPLOITATION.

CAMIONNAGE EN VRAC

EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 E.L.I.C.35).
La Commission délivrera la licence de camionnage en vrac extra-provincial, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée par la demande est susceptible de nuire à l'intérêt public.
Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours du présent avis.

Avis est donné que la Commission enverra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.
Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 17 septembre 1991 à 10:00 heures.
Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 19 septembre 1991 à 10:00 heures.

No: Q-91-05840-3
SOUÇY, ROBERT
11, rue du Ruisseau
Pointe-à-la-Croix
(Bonaventure) G0C 1L0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matériaux transportés: 10, 13, 14 et les groupes 4 et 5
Région 01
Frontières: Qué.-N.B.
Nombre de licence: 1

No: Q-91-05852-8
CHAMPAGNE, YVON
(Transport Yvon Champagne Enr.)
3583, 20e Avenue
Saint-Frasier (Beauce) G0M 1Y0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matériaux transportés: groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.
Régions: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-N., Qué.-E.U.
Nombre de licence: 1

No: Q-91-05855-1
BILODEAU, RÉJEAN
26, rue de l'Église
Sainte-Lucie-de-Beauregard
(Montmagny) G0K 3L0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matériaux transportés: groupes 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Régions: 3
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-N., Qué.-E.U.
Nombre de licence: 1

CAMIONNAGE LOCAL, INTRA

ET EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II et de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 E.L. II c. 35) et de la Loi sur le camionnage (1987, ch. 97).
La Commission délivrera la licence de camionnage extra-provinciale, la licence de camionnage intra-provinciale ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours du présent avis.

Avis est aussi donné, que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 17 septembre 1991 à 10:00 heures.
Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 19 septembre 1991 à 10:00 heures.

No: M-91-11122-4
MORIN, BERTRAND
(Bertrand Morin Transport Enr.)
41, 19e Avenue
Rivière Boule,
St-Côme (Joliette) J0K 2B0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-11123-2
GAZIS, DIMITRIOS
1056, MacDonald
Laval (Québec) H7W 3C6
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-11155-4
LEMIEUX, PIERRE
956, Champagne
Ste-Dorothée,
Laval (Québec) H7W 3S6
PERMIS LOCAL

Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-11156-2
ENVIRO EXPRESS INC.
1512, Ave des Pins Ouest
Montréal (Québec) H3G 1B4
Proc.: Silikeman Elliot
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontière: Qué.-N.B.

No: M-91-11157-0
ANDRÉ SYLVESTRE ET AL.
(EN SOCIÉTÉ)
(Groupage J.A. Enr.)
285, Robitaille
Granby, Québec
(Shefford) J2G 7M7
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-11158-8
BÉLANGER, RÉJEAN
707, de la Madone
Mont-Laurier, Québec
(Labbé) J9L 1T2
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-11159-6
2158-0824 QUÉBEC INC.
(Transport Danstok)
30, 27e Avenue
Bois-des-Filiens, Québec
(Terrebonne) J6Z 1Z6
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-11160-4
DEDICATED SYSTEMS LTD.
10325, Ryan Avenue
Dorval (Québec) H9P 1A2
Proc.: Gowing, Strathy & Henderson
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 34: Explosifs, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-11161-2
LES TRANSPORTS FALCONI GINO INC.
12186, Elie Beauregard
Rivière-des-Prairies
(Québec) H1E 4P6
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-11173-7
CONTRACT FREIGHTERS INC.
a/s Guy & Gilbert
770, Sherbrooke O., # 2300
Montréal (Québec) H3A 1G1
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-11174-5
WADDELL MOTORSPORTS INC.
a/s Guy & Gilbert
770, rue Sherbrooke O., 23e
Montréal (Québec) H3A 1G1
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-91-11175-2
L.J.W. TRUCKING LTD.
a/s Parenteau, Coulombe
630, René Lévesque O.
Bureau 1850
Montréal (Québec) H3B 1S

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

149 Terrains à vendre

RÉGION STE-AGATHE: Lantier. Terrain boisé, vue panoramique, 50 000 p.c. 8 500 \$. Financement facile 1(819)326-3004

ST-SAUVEUR 36 000 p.c., 0,50 \$/pi. Considérables échanges. Christian: 430-9911 ou 227-4074.

STE-AGATHE

A 6 milles seulement du centre-ville. Grands terrains boisés en montagne, ruisseaux, vue superbe. 0,25 \$/pi. ca. Financement privé possible.

(819)326-9442

SUPERBE TERRAIN: à Repentigny, 8 100 p.c. (90 X 90), quartier paisible, accès rapide à l'autoroute. 69 000 \$. 585-2917

VERITABLE AUBAINE 2 terrains à AU-TEUIL, LAVAL, de 4 500 pi.ca chacun. Sur l'un, vieille maison, louée 350 \$ par mois. Secteur de maisons neuves. Plusieurs arbres, infrastructures payées. Entièrement bâti avant 15 avril 92 (bail). Attention 20 000 \$ de moins que sa véritable valeur. Possibilité de balance de vente. 48 000 \$ les deux. 437-1191

153 Transactions Immobilières diverses

CONDO FLORIDE Près mer, échange-rais pour propriété. 493-6116

160 App. et log. à louer

1 MOIS GRATUIT
1150 Sherbrooke-Est, face Parc Lafontaine. Superbes 1 1/2 - 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2. Tout compris, rénovés, piscine int. sauna, sun-deck. 522-9615

5 1/2 - 2 c.c., 2 s./b., chauffé. Poss. occupation 20% en bureau. Compt. in-soumis. 1 050 \$ Avoir 61. 1 150 \$ 733-1228

5 1/2 HAUT DUPLEX, 2 chambres fermées. Rue paisible. 12 200 Le Tellier, près Gouin. 500 \$/4. 338-4305

A SOUS-LOUER: B. St-Michel (MTL) 4/1, 387 s./m. seul, seulement, près métro, services. 418-656-6468 (soir)

A VOIR: Magnifique appartement, style victorien, entièrement restauré, aire ouverte, 2 chambres, stationnement. A côté métro Georges-Vanier. 895 \$/mois. Un mois gratuit. 527-4047, 676-9221

AHUNTIC Domaine St-Julippe. Luxueux 4 1/2, tapis, entrée lav. séch., tranquille. En face d'un parc. Extra. Libre 240 \$ 388-7008

Al 2 1/2: meubles, modernes, chauffés, éclairés, très propres, tranquilles, près métros Beaudin et Rosemont. 273-2278

ANJOU Grand 4 1/2, 2 ét., compl. rén. et peinture. Armoires cuisine méla-minie, comptoir neuf, planchers sable, etc. entr. lav séch. 450 \$ Prêt pour sept. 352-4932

ANJOU, tous services, équipés, 3 1/2 435\$, 4 1/2 475\$. Spécial pour 1er. Près métro. 355-4079, 581-7332

BELANGER, près 25e ave. à Rosemont. Grand 5 1/2, non chauffé, rénové, ensolleillé. 475 \$ 721-4182 — 728-9285

BEAU 6 1/2 2 chambres fermées, très propre, poêle/ frigo si désiré. Près transport, U. de M. 590 \$ non-chauffé. 277-8877, 434-0194

BOUL. ST-JOSEPH, près métro. Grand 6 1/2 non chauffé. 600 \$. Visite dim. 14h à 17h. 379. Boul. St-Joseph. 845-0018

C.D.N. - SOUS-LOCATION: jusqu'à 31 déc. 91 2 c.c., 2 s/bains, 1 s/toilette, salon-salle à dîner, chauffé, eau chaude, cuisinière/ frigo, lav-vaiss., stat. int., pl. rangement, accès boutiques par l'int., piscine int. 739-8829

C.D.N. 6 1/2, 3780 Edouard-Montpetit. Grand, impeccable, poêle gaz, frigo, chauffé, 26, près de tout. 1er septembre. 880 \$ 738-2079, 1-469-2765

C.D.N. APPLETON Haut de duplex 5 1/2, chauffé, 700 \$ Références 735-6015, 737-6169

C.D.N. Côte Ste-Catherine, près métro. Haut duplex, 7 1/2, 1 800 pi.ca, propre, 1 100 \$ non-chauffé. 737-3004

C.D.N. Lacombe, 6 1/2 bas de duplex, rénové, équipé. 1 050 \$ chauffé. 737-3004

C.D.N.: Lacombe. Spacieux haut duplex, 6 1/2, 850 \$ Libre (1 mois gratuit). 382-6362 — 482-9032

C.D.N.: près U de M. et centre d'a-chats. Wilderton, 4 1/2, clair, chauffé, équipé. 550 \$ 938-8629 — 274-8878

CANAL LACHINE condo spacieux avec foyer, 2 places de stationnement. 1 300 \$/mois. 354-5526

CEDAR 1 1/2 - 3 1/2: Libres. Secteur de choix. Près Hôp. Général. Terrasse sur toit. 939-0462 — 739-5198

CENTRE-VILLE: Grand 5 1/2, rénové, 2 chambres à coucher, cuisinière/réfrigérateur, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, foyer. 790 \$ 525-6228

160 App. et log. à louer

CENTRE-VILLE: Luxueux 6 1/2, boisés, murs pierre. 2 c.c., 2 s/b, 5 élect. m. Libre 1er sept. 775 \$ 935-4937 — 935-5565

CENTRE-VILLE, PENTHOUSE Dr Penfield/Redpath. Nouvellement rénové. Chambre à coucher très spacieuse. Grande terrasse. Occupation immédiate. 989-5086, 697-0765

CHRISTOPHE-COLOMB métro Jean-Talon. Grand 5 1/2, chauffé, propre, entrée lav. séch. 650 \$ Réf. 276-9060

DES ECORES: 6 1/2, 2e étage, cuisine, s/bains, planchers rénovés. 600 \$ 727-8432

DES PINS-O - 6 1/2, 1 450 \$ terrasse, 2 s/bains, cuis. équipée. 3 1/2, 720 \$ foyer, équipé. 489-9360

DUMAS 3 1/2, électrique, cuisine rénovée, ménage fait. 330 \$ 769-8718

GRAND 5 1/2 2e étage duplex, poêle-/frigo, métro Snowdon. 1er septembre. 755 \$/mois, chauffé. 340-9496

HAMPSTEAD-ADJ: Superbe 5 1/2, rénové, chauff. jardin privé. 895 \$ 343-0607

HAUT TRIPLEX 4 1/2, moderne, près Papineau & Sauvé jr. 398-4979, sr. 381-5663

LE ROCKLEDGE Tradition, distinction. U de M. ED-MONTPEIT. Superbes 4 1/2 - 3 1/2, meubles, à partir de 245 \$/sem. 735-7528, 273-2752, 343-5973

LIBRE, N.D.G. Bien situé, beau 4 1/2, équipé, chauff., 555 \$ 861-7841, 393-1222

LUXUEUX bas de duplex, rue calme, près métro Côte Ste-Catherine. 4 1/2, grande cuisine moderne équipée. 2 1/2 s/b, jaccuzzi, lav. séch., s-s fini, garage double. 1250 \$ chauff. non compris. 484-4848

METRO JARRY Grand 6 1/2, 3e, rénové, boiseries, ensolleillé. Références 645 \$ 388-4614

METRO LAURIER - 8 1/2 bureau, AUSTRI 4 1/2, chauffés, spacieux, boiseries. St-Joseph. 987-1912

METRO PLACE DES ARTS Grand 3 1/2 très ensolleillé, à air ouverte avec alcôve. Possibilité achat des 6 électroménagers, mobilier de chambre antique, et divers autres articles. Demandez Sylvie Jour 844-9033 ou 502-0841

METRO RADISSON METRO VIAU 4 1/2-3 1/2 1256-1837

METRO RADISSON 2 1/2, grande pièce genre loft, poêle/ frigo, m.-ondes, plancher bois franc, vue imprenable. 257-0512

MTL-NORD BOUL. Gouin, près St-Michel 4 1/2, 5 1/2, chauff., impeccables. Rue rivière. Libres. 628-6922, 621-6417

N.D.G.-EST: Haut duplex détaché. 7 1/2, 4 c.c., 2 s/b., propre, spacieux, ensolleillé, métro. Idéal pour groupe. 875 \$ non chauff. 392-1437 — 481-5062

N.D.G. 3 c.c., chauffé, eau chaude, rénové. 740 \$/mois. Accès à magnifique jardin. 485-0801

NOUVEAU-BORDEAUX Grand 7 1/2, bas, garage, complètement dent. grande cour. Com. Salaberry, 11985 Valmont. 388-3898

NOUVEAU-ROSEMONT Grand 4 1/2, haut triplex, très propre, entrée lav./séch. 500 \$ 931-9104

OUTREMONT près du métro, rue Dorland, haut duplex, magnifique grand 6 1/2, nouvellement peint, très éclairé, coin de rue. App. ménagers, chauffé, eau chaude, garage. Septembre. 1 600 \$/mois. 274-8534

OUTREMONT 6 1/2, 3e, métro, libre, non chauffé, entrées lav./séch. et lav./vaiss. 980 \$, garage inclus. 277-0006

OUTREMONT ADJ: App. 2 chambres fermées, garage, sundeck, cuisine équipée. 875 \$ 276-8141

OUTREMONT Près métro 4 1/2, 5 1/2, chauffés, eau chaude, poêle/réfrigérateur. A partir de 530 \$ 274-5622

OUTREMONT Superbe duplex à louer, pour diplôme ou exécutif. Garage double et stat. ext. pour plusieurs autos. Près Stanislas, Brébeuf et Universités. Terrain superbe. BAS: 7 1/2 - s/s, 3 s/b., chauffé. 2400 \$ (2900 \$ meuble). HAUT: 7 1/2, 2 s/b., chauffé. 1850 \$ 276-6220 — 270-8676

OUTREMONT Beau grand 5 1/2, haut de duplex, chauffé. Libre. 738-0640

OUTREMONT Fairmount/Hutchison. 6 1/2, 3 c.c., néo. patio, stat. 725 \$ 271-7502, 343-5973

OUTREMONT: Bernard. Grand 4 1/2, sept. rénové, équipé, garage. 775 \$ 274-8876 — 938-8629

OUTREMONT: près U de M. Grand 3 1/2, 6e étage, vue splendide, balcon, métro, garage. 738-8862

160 App. et log. à louer

OUTREMONT: Haut duplex, grand 5 1/2, chauff. taxes payées, redécou. 1 000 \$/mois, garage en plus. 277-1961

PARC LAFONTAINE Très luxueux 4 1/2, béton, style condo, tapis m./m., entrée lav./séch., stat. 630 \$/750 \$ 527-5165

PLATEAU MONT-ROYAL prox. métro Sherbrooke, grand logement 7 1/2, 2e étage, rénov. élect. ménagers incl. climat. grande terrasse privée, libre imm. prix réduit. 1 000\$/mois. Sr 849-2647, jr 522-5549.

PLATEAU/1574 Laurier 7 1/2, boiseries, vitraux, sous-sol, coin, stationnement, portes patio. 910 \$ 526-4119

PLATEAU: 4542, Messier. 4 1/2, 3e, «DESIGN», lav./séch., paisible, entrée privée. 475 \$ Fault voir 487-5227

PLATEAU: Mt-Royal, Gifford. Grands 3 1/2, béton, style condo, entr. lav./séch. s/s, repents, tapis neufs. 445 \$ Libre sept. 2e. libre imm. 525 \$ 352-4932

ROSEMONT Triplex 6 1/2, rez-de-chaussée + sous-sol, foyer, 3 1/2 frais peints, céramique, etc. 727-8817, 253-0387

ROSEMONT: 4 1/2, très propre, bon voisinage garanti. 460 \$ chauffé. 728-7359. Tél. à partir du 19 août.

ROY-DE-BULLION: Beau grand 3 c.c., très ensolleillé. 953 \$ tout compris. 285-8976

SECTEUR RECHERCHE L'ACADIE PRÉS GOUIN. 7 1/2, chauffé, haut duplex, 4 c.c., boiseries, grand solarium. Prix réduit. 4. April. 336-4305

SNOWDON - 6 1/2 haut duplex, rénové, ensolleillé, spacieux, tranquille, proximité U de M/métro. 482-9354

SNOWDON: 3 1/2 luxueux, imm. béton, cuisine rénovée. Aussi 4 1/2. Libres août-sept. 489-4437 — 489-6988

ST-DOMINIQUE/Beaubien. Grand 3 1/2, propre, rénov. près transports. Libre. 684-1494

ST-LAMBERT Beau bas duplex, ensolleillé, paisible, jardin, s-s., garage, grand balcon. 750 \$ non-chauffé. 672-0544

ST-LAURENT près Laurier. 5 1/2, rénové, 2e planchers bois franc, 530 \$, non chauffé. 271-8751

TRES GRAND 7 1/2, rénové, très clair. A 2 pas métro Préfontaine. 700 \$. Libre 1er sept. 848-9770 — 526-6164

V.M.R. haut duplex, grand 7, équipé, aussi magnifique 3 1/2, tout compris. A négocier. 739-8331

VAN HORNE: Condo 2 c.c., semi-meublé, stat., 10 min. métro U de M. Libre. 500 \$/mois. 727-2047

VERDUN 3 1/2, électrique, planchers bois franc, belle cour. 345 \$ 769-6495

VILLE DE SHERBROOKE Près U de S., 1 1/2, 3 1/2, meubles ou non, chauffés, eau chaude, buanderie, stationnement, construction en béton. Idéal pour étudiant. (819)583-2422

VILLERAY: Grand 4 1/2, chauffé, libre, ensolleillé, frais peint, balcon, propre, tranquille, près métro et services. 480 \$ 331-2464

VISITE LIBRE. C.D.N. 5281 MCKENNA. Vend., sam., dim., 13h à 15h. Très grand 6 1/2, chauffé, près métro U. M. 925 \$/mois. 1-377-4397, 487-7111

WESTMOUNT - METRO ATWATER LUXUEUX 3 1/2, VICTORIEN, ultra-moderne, jaccuzzi, portes françaises, puits de lumière, 4 appareils, ventilateurs, parc, tennis, métro. Tout compris. 820 \$/mois. 931-8461, 931-5216

164 App. et log. à partager

N.D.G. Appartement à partager, 6 1/2, foyer, boiseries. Pour professionnel. 15 min. c.-v. et univ. 486-6774

167 A louer hors frontières

FORT LAUDERDALE Maison à louer, bord du canal, beau quartier tranquille à 10 min. aéroport. 1-563-4351

MÉCENNE DE NÎMES, FRANCE recherche ECHANGE maison ou L.O.CATION, novembre à août 92. N.D.G. ou Outremont préférés. 486-0935

PARIS 19e: Joli studio rénové, équipé, ascenseur, métro. Libre oct. à juin. 4 000Fr/mois. Tél. 636-0016

251 Bureaux à louer

116 LAURIER O. Bureau idéal professionnel. 500 à 1200 p.c. 692-8862, 724-3507

BERNARD (AVE) Entreprise de communications médicales, occupant un bureau spacieux, rénové, mur de brique, désire partager locaux et secrétariat. 273-0644

BUREAUX sans bail. 3731 J.-Talon E. 2505/mois, chauffé, éclairé. 721-6660

EDIFICE COOPER 3981 ST-LAURENT Coin Duluth, salle de montre, bureau, galerie, 700 pi. ca. à 3000 pi.ca., occupation imm. Info: 658-1118

251 Bureaux à louer

BUREAUX A LOUER Il n'y a pas plus près du Palais de Justice

EDIFICE THEMIS 10, rue St-Jacques

Bureaux de 350 à 3 000 p.c.

Tous services inclus

289-9072 entre 10 h et 16 h

19-08-91

251 Bureaux à louer

ST-DENIS près J.TALON

Bureau professionnel à partager, meuble, chauffé, 425\$/mois. 467-7884

259 Espaces commerciaux à louer

C.D.N. COIN SHERBROOKE Espace commercial, 1 450 pi.ca. Idéal pour clinique médicale ou bureau de professionnels. 335-8941

LAVAL local 8 000 pi.ca., industriel et commercial, avec bureaux. Parc industriel St-Vincent-de-paul. 1er novembre. 681-7458 ou 501-686-6050

RUE ST-HUBERT jusqu'à 5 000 pi.ca., 11 \$ et 12 \$/pi.ca., pour entreposage ou industrie. 4 200 pi.ca. à 4 \$/pi.ca. Convoyer et 600 volts disponibles. M. Godin: 278-3510

ST-DENIS 7213 coin Jean-Talon. Peut être divisé en 2 parties de 700 \$ ch., magasin 1 100 pi. - 1400 pi. 727-6609, 727-8127

268 Espaces industriels à louer

ST-LÉONARD Louis-Sicard/Champs d'Ind. 3 600 pi. pour bureaux, s./m.-res. Très raisonnable. 489-9754, 378-6668

269 Propriétés commerciales

LAVAL Propriété commerciale rénovée, 185 000 \$ 125, des Laurentides. 492-2146

275 Locaux à louer

112 LAURIER O. Boutique 800 p.c., poss. 3 mois gratuits. 692-8862, 274-3507

140 FLEURY O. AHUNTIC 1750 p.c., chauffé, bureau ou commerce. Florent Girard: 747-3145

ROSEMONT 1400 p.c., chauffé, éclairé, pour entreposage. 526-6922, 621-6417

RUE ST-ZOTIQUE EST Espace commercial neuf 667-0495

283 Commerces à vendre

OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES Commerce établi depuis 7 ans. Dôme, chapeau et accessoires. Situé aux Galeries Joliette. Local neuf. Bon chiffre d'affaires. (514) 756-0314

19-08-91

283 Commerces à vendre

GRAND 5 1/2 près Plaza St-Hubert et métro. Bâisse en affaire, insolent, 380 \$/mois. Jour. 257-7551, soir. 430-3784

LAURENTIDES 2 boutiques liées, bon ch. d'affaires, offre raisonnable acceptée. 819-326-8855

NETTOYEUR Tout équipé, situé secteur Val-des-Abres, Laval. Equipement 1 an d'usage. Jour: 257-7551, soir. 430-3784

RESTAURANT 60 PLACES, avec terrasse sur rue St-Denis. Affaires 300 000 \$. Prix: 65 000 \$. J. G. Bissonnette. 333-9942

LA Capitale, Maître Courtier inc.

A BAS PRIX Futons et matelas toutes grandeurs, meubles, étagères, grand choix. 3580, Notre-Dame O. 939-6155

PIANO «BALDWIN» DROIT: avec banc, état neuf, négociable. 654-9903

PIANO DROIT Chickering. Excellente condition. 2 000 \$ 331-1450, 523-1873

391 Antiquités

DAISY ANTIQUES 7 GRAND BOULEVARD ILE PERROT

Un des plus grands et des plus réputés magasins d'antiquités de Montréal. Meubles québécois, anglais et accessoires. Sets de cuisine et de salle à manger. Tableaux, chandeliers, luminaires, desserts, vaisselle, pianos, Baby Grand et grands d'art. Appareils, bibelots, livres, etc.

NETTOYEUR Tout équipé, situé secteur Val-des-Abres, Laval. Equipement 1 an d'usage. Jour: 257-7551, soir. 430-3784

RESTAURANT 60 PLACES, avec terrasse sur rue St-Denis. Affaires 300 000 \$. Prix: 65 000 \$. J. G. Bissonnette. 333-9942

LA Capitale, Maître Courtier inc.

A BAS PRIX Futons et matelas toutes grandeurs, meubles, étagères, grand choix. 3580, Notre-Dame O. 939-6155

PIANO «BALDWIN» DROIT: avec banc, état neuf, négociable. 654-9903

PIANO DROIT Chickering. Excellente condition. 2 000 \$ 331-1450, 523-1873

391 Antiquités

DAISY ANTIQUES 7 GRAND BOULEVARD ILE PERROT

Un des plus grands et des plus réputés magasins d'antiquités de Montréal. Meubles québécois, anglais

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Un nouveau front s'ouvre en Croatie

Un hélicoptère d'observateurs de la CEE est pris sous des tirs inconnus

BELGRADE (AFP) — Un nouveau front s'est ouvert hier à quelque 150 km à l'est (bien à l'est) de Zagreb, dans les environs d'Okucani, où une personne a été tuée et où un hélicoptère transportant des observateurs de la CEE a été pris sous des tirs d'origine indéterminée.

Sa radio a été détruite par les tirs, mais les deux membres d'équipage, italien et luxembourgeois, ainsi que les deux observateurs — dont la nationalité n'a pas été précisée — sont indemnes, a indiqué le siège des observateurs à Zagreb, la capitale croate.

L'hélicoptère néerlandais, frappé de l'emblème des observateurs de la CEE, a ensuite gagné l'aéroport de Zagreb.

Selon Radio Croatie, il a été atteint par trois balles.

L'incident s'est produit alors que l'hélicoptère volait en direction de la capitale croate, entre les villages de Bogicevci et Kostolac, proches d'Okucani.

De « violents combats » opposant autonomistes serbes et forces croates étaient signalés à la même heure dans les environs d'Okucani.

Selon un correspondant de Radio Belgrade, les forces de police et de la garde nationale croates ont « attaqué » les « défenseurs » serbes d'Okucani une demi-heure après l'expiration d'un ultimatum ordonnant aux Croates de quitter la ville lancé par la « défense territoriale de la région autonome de la Slavonie de l'ouest ».

Une personne a été tuée hier et neuf autres ont été blessées dans ces affrontements, a indiqué l'agence yougoslave Tanjug. Toutes les victimes sont croates.

Des avions militaires yougoslaves survolaient la région, tandis que les combats se poursuivaient, selon le ministère de l'Information croate.

Tanjug a précisé qu'Okucani était depuis vendredi isolé en raison de barrières qui interdisent l'accès de cette localité à quiconque.

Okucani est entouré par une trentaine de villages occupés en majorité par des Serbes. Depuis 48 heures, la localité, à population mixte serbo-croate, a été désertée par ses habitants.

Bien que largement minoritaires



Des Serbes qui sont en âge de se rappeler ont commémoré hier le 70e anniversaire de la mort du roi Petar I Karadjordjevic de Serbie qui a uni la Yougoslavie en 1918. C'était la première manifestation patriotique du genre depuis que la dynastie de Petar I a été chassée par le pouvoir communiste.

dans cette région, les Serbes, conformément aux projets autonomistes dont ils ne se cachent plus, ont proclamé leur autonomie et mis sur pied des formations paramilitaires, la défense territoriale. Ce procédé avait été suivi auparavant par les Serbes de la Krajina (arrière-pays dalmate) et les Serbes de la Slavonie de l'Est, théâtre au début du mois d'affrontements interethniques meurtriers.

La commission fédérale de contrôle du cessez-le-feu a à cet égard estimé hier que les violations de l'armistice conclu le 7 août « ne sont plus très importantes » dans cette dernière région. Elle a annoncé également la conclusion d'un accord sur la libération de tous les Serbes et Croates qui y ont été faits prisonniers.

Quelque 220 captifs ont été libérés à ce jour, selon elle. On ignore le nombre de personnes encore détenues par les belligérants.

La Serbie a commémoré pour la première fois depuis la chute de la monarchie yougoslave, en 1941, l'anniversaire de la mort, il y a 70 ans, du roi Pierre 1-er de Yougoslavie. La cérémonie, retransmise par la télévision de Belgrade, a été marquée par un incident au cours duquel plusieurs milliers de personnes ont hué les représentants officiels du régime serbe.

Pour la première fois depuis le déclenchement des hostilités en Croatie, deux musulmans de Bosnie-Herzégovine ont été soupçonnés d'avoir projeté des attentats sur le territoire yougoslave.

La police du Monténégro (sud) a annoncé que deux musulmans, Ibrahim Dervisevic (34 ans) et Mehda Kulovic (28 ans), avaient été tués jeudi dans l'explosion de leur voiture, à bord de laquelle ils transportaient

des mécanismes d'horlogerie et des bombes.

Ces deux hommes, selon la police, appartenaient à l'aile extrémiste du Parti d'action démocratique, la plus importante formation politique musulmane de Bosnie, dont le chef de file, M. Alija Izetbegovic, est président de cette république, et actuellement très critiqué en Serbie.

Au Kosovo, l'opposition albanaise durcit sa position. Le chef de file de l'opposition, l'écrivain Ibrahim Rugova, s'adressant à la presse a prédit des troubles dans cette province serbe, à majorité albanaise, si les Albanais n'étaient pas inclus dans les négociations sur l'avenir de la Yougoslavie « à titre de peuple et non pas de minorité ethnique ».

Il a annoncé la prochaine organisation d'un référendum, sans autre précision.

De Cuellar croit à la libération des otages d'ici à deux semaines

Les chiites sont plus pessimistes

d'après Reuter

— Pendant que le secrétaire général des Nations unies, Javier Perez de Cuellar espérait hier que la crise des otages du Proche-Orient serait résolue dans les deux prochaines semaines, de hauts dignitaires chiites manifestaient de leur côté beaucoup moins d'optimisme.

« Les négociations se poursuivront en coulisse et j'espère voir une solution dans les deux prochaines semaines », a-t-il déclaré à son arrivée à Lisbonne, cité par l'agence portugaise Lusa.

Javier Perez de Cuellar compte rester au Portugal, où vit sa fille, jusqu'au 25 août. Si nécessaire, il interrompra son séjour sur la côte de l'Algarve pour traiter de tout problème majeur concernant les otages, a-t-il indiqué.

À Lucerne, en Suisse, le secrétaire général de l'ONU avait déclaré auparavant hier ne pouvoir donner aucune assurance que la crise des otages connaîtrait un dénouement rapide. Mais il avait dit avoir « beaucoup, beaucoup d'espoir ».

Javier Perez de Cuellar tente de parvenir à un accord sur la libération par Israël de plusieurs centaines de prisonniers arabes en échange de celle d'otages occidentaux et de soldats israéliens disparus au Liban.

Pendant ce temps, de hauts dignitaires chiites libanais ont manifesté leur pessimisme hier quant à une prochaine libération d'otages occidentaux, accusant Israël de bloquer le processus en maintenant prisonniers les Libanais et les Palestiniens qu'il détient.

Ces dignitaires ont estimé toutefois que si les États-Unis « ou les parties influentes » faisaient pression sur l'État hébreu, le processus de libération des otages pourrait reprendre, et un règlement global au dossier des otages être trouvé.

Le vice-président du Conseil supérieur chiite, la plus haute instance de cette communauté au Liban, cheikh Mohammad Mehdi Chamseddine, a estimé qu'il « ne convient pas d'être trop optimiste quant à un ré-

glement rapide du dossier compliqué » des otages et des prisonniers.

« Je ne pense pas qu'il y ait un espoir de voir un autre otage libéré dans les deux ou trois semaines à venir. J'espère être dans l'erreur », a ajouté cheikh Chamseddine.

Il a en outre accusé Israël d'être « le premier responsable des blocages » dans le processus de règlement du dossier des otages, et souhaité que les « parties influentes exercent une pression efficace sur l'État hébreu afin qu'il réponde positivement aux efforts de l'ONU ».

Le vice-président du Conseil Chiite a cependant appelé « ceux qui détiennent des informations sur les Israéliens portés disparus au Liban à les faire parvenir au secrétaire général de l'ONU, dans l'intérêt des otages occidentaux et libanais ».

L'État hébreu conditionne l'élargissement des Libanais et des Palestiniens qu'il détient à « des signes de vie » de ses militaires.

Pour sa part, l'Imam de Jibchit, village de cheikh Abdel Karim Obeid, responsable du Hezbollah enlevé à son domicile par un commando israélien en juillet 1989 et dont les preneurs d'otages réclament la libération, a accusé Israël de « torpiller les efforts déployés pour un règlement global du dossier des otages, en posant des conditions irréalisables ».

Cheikh Ahmad Taleb, qui a succédé à cheikh Obeid, a, dans un prêche, lors de la prière du vendredi, appelé les groupes qui détiennent des Occidentaux à « ne pas faire de concessions », car « les otages occidentaux ne doivent pas être relâchés si Israël ne fait pas un geste de bonne volonté en libérant les prisonniers qu'il détient ».

Pour l'Imam de Jibchit, « l'Amérique qui possède les moyens de pressions sur Israël doit en faire usage. Elle ne peut pas nous leurrer ».

À son tour, le guide spirituel des intégristes chiites pro-iraniens au Liban, cheikh Mohammad Hussein Fadlallah, a écarté une libération prochaine d'otages.

Violents affrontements entre Turcs et Kurdes

ANKARA (Reuter) — Les forces de sécurité turques ont tué 14 rebelles kurdes et perdu cinq hommes lors d'affrontements coïncidant avec le septième anniversaire du déclenchement de la guérilla séparatiste dans le sud-est de la Turquie, a-on déclaré hier de source autorisée.

Selon un responsable turc cité par l'agence anatolienne de presse, les forces de sécurité ont attaqué jeudi après-midi des rebelles du Parti des travailleurs kurdes (PKK), près de Sirvan, dans le sud-est du pays, à 1100 km d'Ankara.

Quatorze rebelles au moins, un soldat et un policier ont été tués. Un soldat et trois policiers ont par ailleurs été blessés, a-t-il ajouté. Selon un journaliste, sept des 14 rebelles qui ont péri étaient des femmes.

Cette opération a été menée à la suite d'affrontements entre rebelles et forces militaires, qui ont fait trois morts parmi les soldats, mercredi soir, sur la route principale entre Bitlis et Diyarbakir.

La campagne séparatiste du PKK a déjà fait plus de 3.200 morts depuis son lancement, le 15 août 1984.

Les troupes turques ont franchi la frontière irakienne il y a dix jours pour mener des raids contre les bases du PKK dans le nord de l'Irak et poursuivent leurs opérations de nettoyage.

À Diyarbakir, Djalal Talabani, dirigeant de la rébellion kurde en Irak, a laissé entendre qu'une fois que les troupes d'Ankara seraient parties, la guérilla empêcherait les Kurdes d'utiliser le territoire irakien pour comme base arrière pour lancer leurs opérations contre la Turquie.

« Lorsque les troupes turques se seront retirées, le contrôle de la région nous appartiendra », a-t-il dit à la presse lors d'une visite dans la région.

Ankara a informé la rébellion kurde de son intervention dans le nord de l'Irak dans les 24 heures, et s'est engagé à leur envoyer des médicaments et quelque 10 000 tonnes de vivres, qui seront acheminées par le Croissant rouge turc, selon Djalal Talabani.

Les mouvements de la rébellion kurde en Irak ont en outre fourni à la Turquie des informations pour l'aider à repérer les positions du PKK en Irak, a-t-on précisé de source proche du gouvernement.

La rébellion irakienne a rompu ses relations avec le PKK il y a plusieurs années pour protéger contre le recours à la violence contre des civils.

Le PKK accuse les Kurdes irakiens de trahir leur cause en revendiquant seulement l'autonomie pour le Kurdistan et non l'indépendance. Mais par le passé, la guérilla irakienne s'est refusée à prendre des mesures pour limiter les activités du PKK.

NOUS L'AVONS PROMIS.

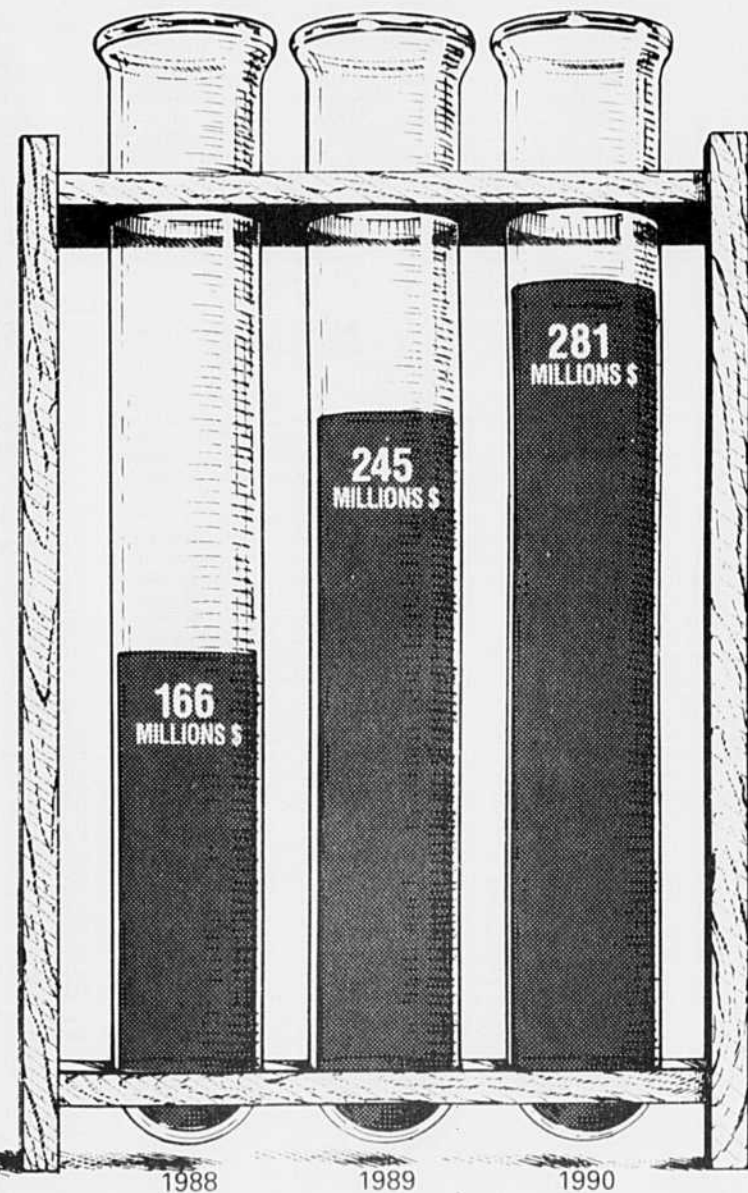
Investir, d'ici 1991, 8 % de nos ventes annuelles dans la recherche médicale. Avec un investissement de 281 millions de dollars en 1990, nous sommes bien en avance sur nos projections.

Personne n'est à l'abri de la maladie. Notre espoir réside dans la découverte de nouveaux remèdes. Toutefois, pour que le Canada demeure un chef de file dans le domaine de la recherche mondiale, il faut beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Les fabricants de médicaments d'origine sont fermement engagés dans cette voie.

En 1987, la loi fédérale C-22 assurait la mise en marché exclusive des médicaments d'origine nouvellement brevetés, pour une période de temps limitée, afin de les protéger de copies génériques. En contrepartie, nous nous sommes engagés à investir, en 1991, jusqu'à 8 % de notre chiffre de ventes dans la recherche médicale au Canada, et jusqu'à 10 % en 1996.

En 1990, les fabricants de médicaments d'origine ont investi 281 millions de dollars dans la recherche, soit 9,2 % de nos ventes cette année-là, ce qui est plus que ce qui était prévu à cette date. Ces sommes investies permettent à bon nombre de chercheurs médicaux au Canada de trouver des débouchés essentiels. Vingt-cinq p. cent de cette aide financière est destinée aux hôpitaux et aux universités, et une proportion croissante est dévolue à la recherche fondamentale en laboratoire.

Ces investissements font des fabricants de médicaments d'origine du Canada des leaders en matière de recherche médicale et pharmaceutique, permettant à notre pays de demeurer un chef de file dans le domaine de la recherche mondiale pour de nouveaux remèdes. Et ça, c'est ce que nous vous avons promis depuis le début!



DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES FABRICANTS DE MÉDICAMENTS D'ORIGINE*

NOUS L'AVONS FAIT.

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU MÉDICAMENT

Les concepteurs et fabricants de médicaments d'origine



La recherche: source de vie

*Source: Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Carlos Salinas défend demain son intégrité et son système politique

Le sort du libre-échange Mexique-USA-Canada pourrait en dépendre

Tom Brown

de l'Agence Reuter

MEXICO — Les Mexicains se rendent aux urnes demain pour élire gouverneurs et membres du Congrès. Il s'agit d'un test important pour le président Carlos Salinas de Gortari, qui arrive à mi-mandat et dont le pays traîne comme un boulet l'image d'un système politique favorisant la fraude.

Ces élections sont les premières à l'échelle nationale depuis que le président Salinas, économiste formé à Harvard, a été élu avec une très faible majorité en juillet 1988. De nombreuses irrégularités avaient alors été dénoncées.

Ce sera aussi la première mise à l'épreuve directe des réformes électorales décidées l'an dernier pour tenter de regagner la confiance de nombreux Mexicains désillusionnés par un système politique où ils ne voient que corruption.

Les scrutins constitueront une sorte de sanction de la première

moitié d'un mandat présidentiel de six ans. « C'est un moment très important, à la fois pour Salinas, pour le pays et la crédibilité du système politique », dit un haut fonctionnaire.

Les dirigeants d'opposition doutent que les opérations de vote se déroulent équitablement. Le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir a remporté la quasi-totalité des grandes consultations électorales depuis 1929.

Beaucoup pensent que le chef de l'État compte sur une grande victoire du PRI et une majorité élargie au Congrès afin de renforcer la position de son gouvernement dans les négociations sur un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Canada.

Mais divers analystes notent que cet accord commercial et la démocratisation en cours en Amérique latine comme en Europe orientale contraignent le PRI à donner la preuve qu'il est en mesure de gagner des élections libres sans recours à la fraude.

De nouvelles listes électorales ont été établies, en consultation avec les partis d'opposition, ainsi que de nouvelles cartes d'électeur. On utilisera des urnes transparentes et des observateurs ont été désignés au hasard par ordinateur.

Les opposants s'attendent malgré tout à voir le PRI s'ingérer dans le processus électoral. Ils font remarquer que le nouvel Institut électoral fédéral n'a pas distribué trois millions de cartes d'électeur avant la date limite, ce qui permettra au PRI de « gonfler » les résultats du dépouillement.

Vu les moyens immenses de l'appareil de propagande dont il dispose, le PRI ne devrait avoir nul besoin de truquer le scrutin. Les sondages indépendants montrent eux-mêmes qu'il peut compter sur une victoire écrasante. Mais ces sondages sont jugés peu fiables, beaucoup de Mexicains refusant d'exposer leurs idées politiques à des étrangers.

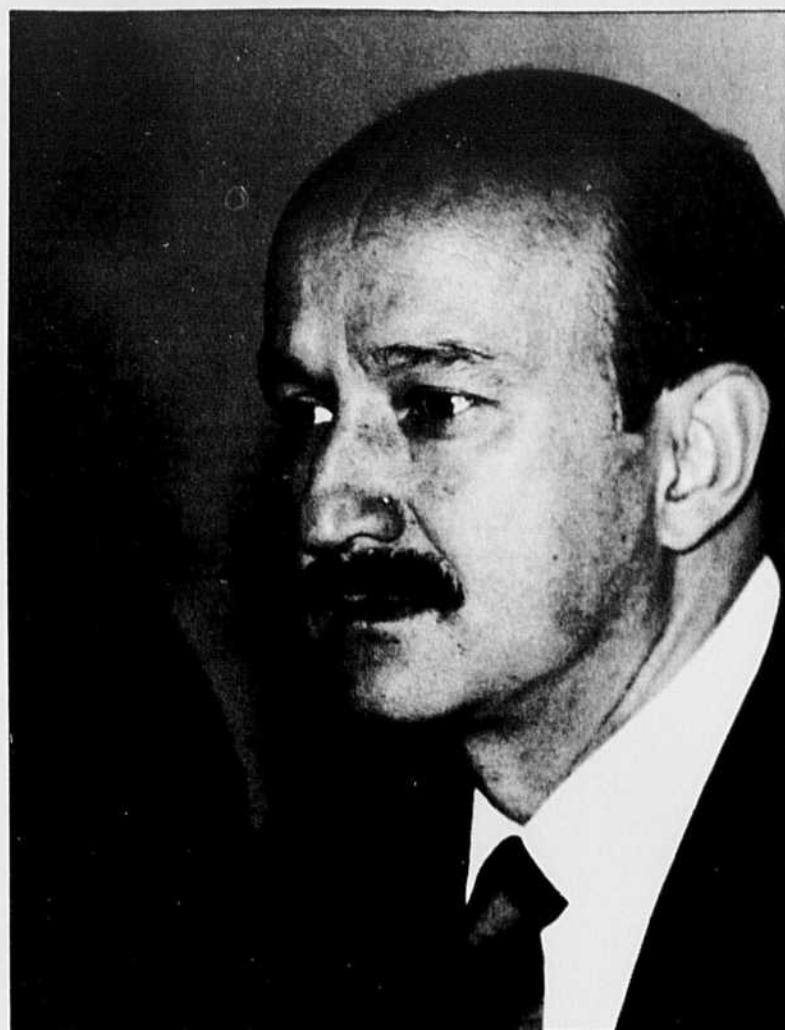
Les électeurs sont appelés à renouveler la Chambre des représentants, où le PRI dispose d'une faible

majorité, et à élire la moitié du Sénat (qui compte 64 sièges) ainsi que six gouverneurs d'État.

Le président Salinas et le PRI se prévalent d'une croissance économique estimée à quatre pour cent cette année, de la baisse du chômage et de l'inflation et des perspectives d'accord avec Washington et Ottawa. Mais les analystes n'excluent pas une récession dans les années qui viennent, en faisant état d'un déficit croissant du commerce extérieur, d'une baisse récente des exportations et d'une flambée des crédits privés.

« Les banques d'investissement de New York et de Londres, les gens qui travaillent avec le risque, sont déjà préoccupés. Ils estiment que c'est trop beau pour être vrai », dit un analyste.

Le président Salinas a cependant opéré avec un succès inattendu des réformes économiques qui lui valent une cote personnelle supérieure à celle de n'importe quel président mexicain depuis des décennies.



Le président du Mexique Carlos Salinas de Gortari

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-196370-914

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

ADELIN SIMON, Partie demanderesse

JULES LEAZARD, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JULES LEAZARD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JULES LEAZARD.

Lieu: Montréal

Date: ce 12 août 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-05-010821-914

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

RACHEL PLANTE, Partie demanderesse

HUGUETTE PLANTÉ, Partie défenderesse

GISELE LABELLE, Partie défenderesse

FRANCINE ST-LAURENT, Parties défenderesses

JEAN-MARC D'AMOURS, Parties défenderesses

FRANCIS GARCIA, Parties défenderesses

MARCEL CASAVANT, Parties défenderesses

MARCEL CASAVANT, Parties défenderesses

MARIE-ANGE POTHIER, Parties défenderesses

ASSIGNATION

ORDRE est donné à FRANCIS GARCIA, DANIELLE MARTINEZ, MARCEL CASAVANT, MARIE-ANGE POTHIER de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de FRANCIS GARCIA, DANIELLE MARTINEZ, MARCEL CASAVANT, MARIE-ANGE POTHIER.

MONTRÉAL, le 12 AOÛT, 1991

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-024075-918

COUR DU QUÉBEC

(CHAMBRE CIVILE)

PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT

HYDRO-QUÉBEC, Partie demanderesse

JOHN ROSS, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à M. John Ross de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de M. John Ross.

Lieu: Montréal

Date: le 12 août 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

GREFFIER ADJOINT

MES LEGAULT, HEURTEL, AVOCATS,

Me Christiane Ladouceur,

75, boul. René-Lévesque Ouest,

Montréal, Qc, H2Z 1A4

GRENIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS

10, est Notre-Dame, suite 210

Montréal, Qc,

H2Y 1B7

Tél.: 397-9277

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 505-02-000931-919

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

P.D.C. AUTO INC., Partie demanderesse

JACQUES ST-HILAIRE, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JACQUES ST-HILAIRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111, Jacques-Cartier, Longueuil, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de JACQUES ST-HILAIRE.

Lieu: Longueuil

Date: 12 août 1991

ELIZABETH S. GOBEILLE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-04-022757-913

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
BEATRIZ DI PALMA, Partie demanderesse

MOSTAFA SAHOUNI, Partie défenderesse

et-

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION

DU CENTRE DES SERVICES SOCIAUX,

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MOSTAFA SAHOUNI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de MOSTAFA SAHOUNI.

Lieu: MONTRÉAL

Date: 13 août 1991

DIANE BERLINGUET

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-024075-918

COUR DU QUÉBEC

(CHAMBRE CIVILE)

PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT

HYDRO-QUÉBEC, Partie demanderesse

JOHN ROSS, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à M. John Ross de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de M. John Ross.

Lieu: Montréal

Date: le 12 août 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

GREFFIER ADJOINT

MES LEGAULT, HEURTEL, AVOCATS,

Me Christiane Ladouceur,

75, boul. René-Lévesque Ouest,

Montréal, Qc, H2Z 1A4

GRENIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS

10, est Notre-Dame, suite 210

Montréal, Qc,

H2Y 1B7

Tél.: 397-9277

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-43-000248-913

COUR DU QUÉBEC

Chambre de la jeunesse

À Mme Mireille HANFFOU, adresse inconnue

ORDONNANCE

Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, au 410 est, rue Bellechasse, Montréal, et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoption concernant les enfants Jason Marlin HANFFOU né le 9 juillet, 1986 et Jessica Mélodie HANFFOU née le 8 août 1985 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisés qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux, il pourra être obtenu contre vous un jugement par défaut.

Montréal, le 12 août 1991

LUCILLE ROULLIER, Greffier-adjoint

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-04-022757-913

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
BEATRIZ DI PALMA, Partie demanderesse

MOSTAFA SAHOUNI, Partie défenderesse

et-

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION

DU CENTRE DES SERVICES SOCIAUX,

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MOSTAFA SAHOUNI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de MOSTAFA SAHOUNI.

Lieu: MONTRÉAL

Date: 13 août 1991

DIANE BERLINGUET

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-024075-918

COUR DU QUÉBEC

(CHAMBRE CIVILE)

PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT

HYDRO-QUÉBEC, Partie demanderesse

JOHN ROSS, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à M. John Ross de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de M. John Ross.

Lieu: Montréal

Date: le 12 août 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

GREFFIER ADJOINT

MES LEGAULT, HEURTEL, AVOCATS,

Me Christiane Ladouceur,

75, boul. René-Lévesque Ouest,

Montréal, Qc, H2Z 1A4

GRENIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS

10, est Notre-Dame, suite 210

Montréal, Qc,

H2Y 1B7

Tél.: 397-9277

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-197697-919

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

LUCIE HÉBERT, Partie demanderesse

ANTON TONCHEV, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANTON TONCHEV de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANTON TONCHEV.

Lieu: Montréal

Date: ce 13 août 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-197697-919

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

LUCIE HÉBERT, Partie demanderesse

ANTON TONCHEV, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANTON TONCHEV de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANTON TONCHEV.

Lieu: Montréal

Date: ce 13 août 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-197697-919

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

LUCIE HÉBERT, Partie demanderesse

ANTON TONCHEV, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANTON TONCHEV de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANTON TONCHEV.

Lieu: Montréal

Date: ce 13 août 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-197697-919

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

LUCIE HÉBERT, Partie demanderesse

ANTON TONCHEV, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANTON TONCHEV de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANTON TONCHEV.

Lieu: Montréal

Date: ce 13 août 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-197697-919

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

LUCIE HÉBERT, Partie demanderesse

ANTON TONCHEV, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANTON TONCHEV de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANTON TONCHEV.

Lieu: Montréal

ÉDITORIAL

L'accalmie ou la paix

Drame incommensurable pour les uns, commerce en gros pour les autres, les cyniques tractations autour de la libération des otages au Proche-Orient ont elles-mêmes pris en otage les pourparlers pour une conférence de paix. Il y a à peine quinze jours les navettes du secrétaire d'État américain, M. James Baker, produisaient d'heure en heure des bribes d'assouplissement en Israël, chez ses voisins, chez les porte-parole palestiniens. Une montagne de conditions restait à aplanir mais la conférence d'octobre, annoncée au Sommet de Moscou, semblait à portée de diplomatie. Les plus sceptiques dépoussiéraient leur mémoire blasée. Depuis quarante ans qu'on l'attendait, le déblocage était au tournant.

On n'en parle plus guère aujourd'hui. L'affaire des otages domine l'agenda israélien, détourne l'attention. Le seul avantage en sera peut-être de donner une chance à la « diplomatie tranquille ». Tant que les préalables à la conférence de paix se négociaient devant les caméras, sous le mode du crescendo avant le duel à OK Corral, la conférence elle-même avait moins d'importance que le sauvetage de la face. Qui la perdrait ? Serait-ce Israël, qui scandalisait le monde en voulant dicter la composition de la représentation palestinienne ? Ou l'Organisation de libération de la Palestine, que bien peu soutenaient dans son impossible exigence d'obtenir un siège officiel à table ? Hier encore, les plus crédibles des « représentants palestiniens » proches de l'OLP sans en porter la marque, M. Fayçal Hussein et deux de ses collègues des territoires occupés, se rendaient discrètement à Londres rencontrer des experts internationaux pour évaluer leurs prochains mouvements sur l'échiquier. Un brin d'espoir.

Car c'est de ce côté que devront venir les compromis les plus déchirants. Ceux qui ont le plus à perdre en boycottant la conférence de paix, ce sont les Palestiniens, non les Israéliens. Dans la nouvelle donne résultant de la guerre du Golfe, la possibilité d'une paix séparée entre Israël et ses voisins, qui laisserait irrésolue la question palestinienne, se précise de jour en jour. Le jusqu'au-boutisme officiel de l'OLP et de M. Yasser Arafat est aussi suicidaire, pour un peuple déjà vidé de ses forces, que l'appui de l'OLP à l'Irak durant la guerre.

Malgré l'Intifada qui reprend en sursaut dans les territoires occupés, l'affaiblissement de l'OLP ne cesse de se vérifier. L'Organisation, qui menait grand train, a subi l'importante rétorsion financière de ses bailleurs de fonds, l'A-

rabie saoudite et le Koweït qui ne lui pardonnent évidemment pas son pari irakien. Elle a perdu aussi le soutien politique des plus riches de ses commettants, les Palestiniens du Koweït aujourd'hui ruinés et brutalisés dans un pays qui ne fait pas la différence entre les « collabos » et les autres. Elle a perdu aussi, auprès des pays de la coalition anti-Irak, l'autorité morale qu'elle avait réussi à acquérir au cours des dernières années quand sa carte de visite est devenue plus diplomatique que terroriste.

Rien ne le dit mieux que le lâchage dont l'OLP fait l'objet à l'Organisation des Nations unies, que ses résolutions enjoignent de soutenir la participation de l'OLP à une conférence de paix « sur un pied d'égalité ». L'ONU se tait depuis le début d'août, le secrétaire général M.

Un Yalta n'est pas impossible au Proche-Orient

Perez de Cuellar s'occupe des otages, on a oublié que cette conférence devait se tenir « sous les auspices » de l'ONU et on laisse toute la place à l'initiative américaine soutenue par Moscou. L'OLP peut encore se targuer d'un appui populaire, notamment dans les pays du Maghreb et certes dans les territoires occupés. Mais là où elle trouvait hier une oreille attentive, elle ne tombe plus aujourd'hui que sur la politesse glacée des nations. La France en est le plus élégant exemple.

Israël est en meilleure position. Il a semblé céder sous la pression, en acceptant une conférence internationale de paix à laquelle il avait toujours résisté. Le premier ministre, M. Shamir, a gagné l'élection de 1988 en s'y opposant. Il ne pouvait le faire beaucoup plus longtemps, après le Sommet de Moscou, sans s'exposer à perdre dans la communauté mondiale le capital de sympathie amassé durant la guerre du Golfe. Mais il l'a fait avec une habileté qui lui permet de minimiser les concessions, de consolider sa position tant chez lui qu'aux États-Unis, où son soutien menaçait de s'éroder.

En mettant l'accent sur son refus absolu de négocier avec des Palestiniens de Jérusalem-Est, il jouait la meilleure carte auprès de l'opinion israélienne. C'est une opinion divisée quant à l'occupation des territoires, et aussi quant à

leur peuplement continu. Mais la majorité rejette le partage éventuel de Jérusalem. Tant sur sa droite que sur sa gauche, il en a donc fait assez pour gagner du temps sans paraître intraitable. L'opinion américaine est pour sa part déjà apaisée. Il serait impensable, pour le président Bush, de bloquer les 10 milliards \$ en garanties de crédit que réclame Israël, si M. Shamir consent à la conférence de paix.

Il est beaucoup moins impensable que des pays arabes voisins, tels la Syrie et le Liban tombé sous sa coupe, trouvent le moyen d'engager les pourparlers avec Israël sans trop se formaliser d'une absence palestinienne. Tel se dessine le scénario depuis que l'URSS ne plante plus de piquets dans la région, et que Washington fait une plaisante cour au tyran le plus rentable du coin, le président syrien Hafez-Al-Assad.

Une paix régionale sans une solution durable de la question palestinienne ? Cela relevait de la science-fiction il y a peu, et cela répugne toujours à quiconque a le moindre sens de la justice. Mais l'histoire s'encombre rarement de la recherche de solutions morales. Un partage des dépouilles sans égard au sort d'un peuple, une forme de Yalta, n'est pas impossible au Proche-Orient.

Car ce n'est pas l'ONU, rappelons-le, qui travaille aujourd'hui à rapprocher les parties. Mais bien la superpuissance américaine, dont le triomphe dans le Golfe ne sera pas complet tant que la région ne sera pas refroidie, calmée. Les apparences de la paix lui suffiront. Si la conférence de paix devait se terminer par un accord quelconque entre puissances régionales intéressées au commerce mutuel, une accolade de tacticiens, une sorte de gros lac Meech, l'abandon des Palestiniens à leur sort pourrait bien en être le prix. Jusqu'à ce que leur rage et leur colère mènent à de nouvelles explosions.

C'est pourquoi ceux qui voient plus loin que le point d'orgue américain à la guerre du Golfe souhaitent que les « représentants palestiniens », dont Faïçal Hussein qui déclasse aujourd'hui Yasser Arafat, acceptent les compromis initiaux. La forme de leur présence importe peu, si la question palestinienne est à table. M. Shamir a pu tenir la ligne dure, en Israël, en convainquant ses compatriotes qu'il est plus facile de vaincre leurs ennemis, et de soumettre les révoltes palestiniens, que de trouver chez eux une volonté de paix. Le contredire, et prendre l'Amérique à son propre jeu, c'est une chance politique qui ne passera pas souvent.

LISE BISSONNETTE

HYDRO BOYCOTTERA LES AUDIENCES FÉDÉRALES SUR GRANDE-BALEINE



Daniel Latouche

Où il est question de méthode

POURQUOI la « méthode québécoise » a-t-elle si bien fonctionné dans le cas de Lavalin et semble-t-elle vouée à l'échec dès qu'il s'agit de constitution et de relations avec le reste du Canada ?

Ce n'est certainement pas lié à la complexité ou l'émotivité des enjeux. La solution qui consisterait à mettre en application le Rapport Allaire est à peu près aussi émotive que celle de changer d'automobile. Si on décidait — Dieu nous en garde — d'aller plus loin et de choisir un plan de souveraineté complète dans l'interdépendance économique, l'émotivité serait certes plus élevée et atteindrait probablement le niveau d'excitation que suscite l'achat d'une maison.

Nous avons davantage frôlé la catastrophe économique nationale dans le cas Lavalin que nous ne le ferons probablement jamais pour celui de la souveraineté politique.

Côté complexité, le rapatriement au Québec des ministères fédéraux impliqués dans le développement économique ou dans la formation de la main-d'œuvre, c'est de la « p'tite bière », même pas de la 0,5 %, à comparer au tour de force d'amener les deux géants dans le même lit. Deux semaines que ça a pris. Disons trois. Et en plein été. Il n'a fallu que six mois pour organiser le rachat des Expos !

Alors, qu'on cesse de nous faire croire qu'un changement de statut politique pour le Québec est l'affaire d'un siècle. Si on se fie à l'exemple allemand et à l'expérience Lavalin-SNC, on pourrait tout régler en moins de deux mois et se réserver les détails pour les douze années subséquentes. Évidemment, avec Benoît Bouchard dans le dossier...

TANT qu'à y être, pourquoi ne pas avoir laissé en place l'équipe qui a réussi cet exploit. On y trouve en effet tous les acteurs de notre drame politique national : un ancien ministre libéral, un ancien président du Conseil du Trésor péquiste, des éminences grises à souhait, un ministre du gouvernement Bourassa et quelques champions du maillage et de l'entrepreneuriat québécois. Ils étaient pourtant bien partis. Pourquoi ne pas leur avoir confié aussi le mandat de la constitution, « juste pour voir ». Des fois qu'ils auraient pu régler le tout en un week-end supplémentaire. On aurait même pu les payer à temps double ou à cost-plus.

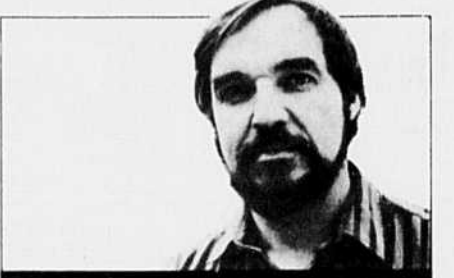
Trois autres leçons méritent d'être tirées de cet épisode. Premièrement, la méthode québécoise fonctionne particulièrement bien lorsqu'Ottawa n'est pas impliqué au dossier ou n'y joue que le rôle d'acteur secondaire. Comme c'est d'ailleurs le cas en Europe. Chaque fois que le gouvernement de la communauté se mêle d'intervenir, ça prend des années et les compromis sont nécessairement boiteux ou intouchables. C'est le cas par exemple de la politique agricole commune.

COMME l'a déjà mentionné un ancien Eurocrate : « La communauté est tellement empêtrée dans ses calculs politiques

et ses lourdeurs administratives qu'il lui serait impossible aujourd'hui de refaire le coup du Traité de Rome ! »

Si Ottawa n'existait pas — encore que pour la ville du même nom, c'est déjà fait malgré toutes les tentatives de réanimation par la muséologie —, donc si Ottawa n'était pas partenaire au dossier, il y a belle lurette que la question de Grande-Baleine serait réglée. Chose certaine, les revendications autochtones sont une mine d'or pour le gouvernement central.

Tant qu'une entente n'aura pas été conclue et que le Québec n'aura pas la certitude de pouvoir exporter son énergie en paix, il ne saurait être question de flirter de trop près avec la souveraineté. On le sait à Wall Street, à Bay Street et on vient de le découvrir au Bunker du premier ministre.



On ne va quand même pas faire l'indépendance dans la noirceur et en se les gelant ! On veut bien être pauvre et souverain, mais pas gelé en plus. Enfin, pas de ce gel-là !

L'autre leçon concerne la méthode québécoise elle-même. Elle ne donne son plein rendement que lorsqu'il existe des échéances précises et qu'il faut en arriver à des décisions véritables. Les participants doivent avoir en main les outils pour négocier et décider d'un compromis final. Si tous ces éléments ne sont pas réunis, alors on tombe dans le placotage du genre « sommet économique » et rencontres de concertation.

Contrairement à une certaine image mythique, les Québécois n'ont pas l'âme à la concertation. Le compromis ne leur vient pas naturellement et ils aiment bien tourner autour du pot. Par contre, acculés au pied du mur, ils vont à l'essentiel et savent trouver rapidement la solution optimale.

DERNIÈRE LEÇON et elle concerne cette fois l'obsession de gagner. Si la fusion Lavalin-SNC a pu se faire, c'est qu'on a pris grand soin de sauver la face des « perdants ». Les dirigeants de SNC semblent avoir compris qu'il y a de leur propre chemise économique de faire en sorte que les nouveaux arrivants se sentent les bienvenus. Pas question donc de questionner leurs motifs et de les soupçonner d'allégeance chambranlante. On va leur donner le temps. Souverainistes et fédéralistes auraient intérêt à réfléchir sur cette leçon. C'est que le ton est de plus en plus à l'agressivité et on annonce des règlements de compte. J'espère me tromper bien sûr mais j'ai l'impression que, déjà à quinze mois d'un éventuel référendum, ça joue beaucoup plus dur. Les deux camps devraient pourtant savoir qu'ils vont avoir besoin les uns des autres s'ils comptent vivre assez vieux pour savourer leur victoire.

Un festival de la mort

QUÉBEC REÇOIT du 12 au 18 août toute une brochette d'appareils militaires ayant participé à la guerre du Golfe : B-52, porte-hélicoptère, frégate, bombardier, etc. ... Et les bons petits Québécois iront en grand nombre admirer ces engins de mort... ça va sentir la mort !

Et, dire que les organisateurs du Festival considèrent la venue d'un B-52 comme un privilège... mais les Irakiens, Vietnamiens et tous les autres peuples qui ont reçu les milliers de tonnes de bombes sur la tête ne seront pas là pour vous regarder admirer ces engins de mort... ça sent déjà la mort !

Nos militaires grugent 12,9 milliards \$ du budget fédéral (900 millions \$ de pas en 1991) mais nos dirigeants disent ne pas avoir d'argent pour les programmes sociaux : alors, ils pigent dans les poches des travailleurs ordinaires : TPS, réforme de l'assurance-chômage, gel des salaires, taxes et impôts militaires.

Nous devons dire non à cette bouffonnerie militaire ; nous devons demander à la Ville de Québec de refuser symboliquement (elle n'a pas de pouvoir coercitif en ce domaine) l'accès à son espace aérien et nautique, à ses navires et engins de guerre.

Combien d'enfants, de femmes, et d'hommes devront encore mourir pour que l'humanité cesse d'adorer ces engins meurtriers ?

Rejoignez votre conseiller municipal pour lui dire votre désaccord vis-à-vis ce spectacle militaire des plus absurdes.

Gilles Fontaine
Québec, 31 juillet 1991

Nos impôts pour la paix

MONSIEUR Otto Jelínek, il y a un peu plus d'un an (le 13 mars 1990), je vous ai transmis une pétition signée par 661 personnes vous demandant de créer un Fonds pour la paix qui serait constitué par la portion d'impôts qui sert habituellement aux dépenses militaires ; au moment de remplir leur formulaire d'impôt, les contribuables pourraient choisir entre une contribution à ce fonds ou une contribution à la défense militaire du Canada. Aujourd'hui, je vous envoie la même pétition, signée par 562 autres personnes.

Comme vous avez pu le constater pendant la guerre du golfe Persique, l'implication du Canada dans ce conflit est loin d'avoir fait l'unanimité au Canada. Partout au pays, des gens se sont rassemblés pour tenter d'empêcher la guerre, ensuite pour s'opposer à notre participation à ce conflit. Mais malgré tout, votre gouvernement nous a engagés à part entière ; et nous sommes nombreux à nous sentir profondément frustrés de ce fait. Nous avons l'impression que notre conscience a été violée ; car, une guerre a été menée en notre nom alors que nous ne la voulions absolument pas. Est-ce là la démocratie ? Si vous acceptiez de créer le Fonds pour la paix que nous demandons, vous respecteriez alors la conscience de chacun. Peut-être craignez-vous que trop de Canadiens et de Canadiennes opèreraient pour ce fonds et qu'il n'y aurait plus assez d'argent

pour maintenir une armée au Canada ; mais si tel était le cas, si la population ne croit plus qu'on puisse résoudre les conflits internationaux par les armes, pourquoi ne pas se plier à sa volonté ? Quels intérêts servez-vous, ceux des fabricants d'armes ou ceux de la population qui vous élit ?

En cette fin du XXe siècle, les menaces à notre sécurité nous viennent beaucoup plus des problèmes écologiques et sociaux que d'armées étrangères qui pourraient envahir le pays. En conséquence, nous vous demandons de considérer sérieusement notre demande de créer un Fonds pour la paix qui permettrait de mieux utiliser une partie des 12 milliards \$ que nous coûtent annuellement les dépenses militaires du pays.

Serge Mongeau
Saint-Laurent, 6 août 1991

La torture des chiens

J'AI DEMANDÉ à la Division des pesticides d'Agriculture Canada la liste des tests sur les animaux qui sont présentement recommandés aux fabricants de pesticides pour l'évaluation de la toxicité de leurs produits. J'ai ainsi obtenu copie des directives en vigueur émises par Santé et Bien-être social Canada, car c'est ce ministère qui a la responsabilité de l'évaluation toxicologique des pesticides.

Au chapitre des tests de toxicité aiguë, voici quelques exemples de ces directives : « toxicité orale aiguë et DL50 » chez le rat et le chien ; « toxicité orale de 90 jours » (rat et chien) ; « toxicité dermique aiguë et DL50 » chez le « lapin de préférence ». ... À noter que, dans tous les cas, on exige les essais sur les deux sexes... Pas de discrimination.

La DL50, rappelons-le, est la « dose létale aiguë », c'est-à-dire la dose d'un produit chimique capable de tuer 50 % d'une population d'animaux, après plus de deux semaines d'agonie. Le test, qui peut consommer plusieurs centaines d'animaux pour chaque produit à l'essai, se fait par voie orale (par gavage), cutanée, ou par injection dans l'abdomen, le tout sans anesthésie, et sans aucun contrôle

de la douleur.

La DL50 est en fait un test désuet et grossier, qui n'a que peu de valeur sur le plan toxicologique, en plus d'être inacceptable sur le plan éthique. Ce test est d'ailleurs le plus souvent invalidé par de multiples facteurs de confusion inhérents à sa violence même : étouffement de l'animal dans ses vomissements, douleurs paroxystiques, perforations du tube digestif, blocages intestinaux, etc., de sorte qu'il est souvent impossible d'attribuer la mort aux propriétés toxiques comme telles du produit testé. Un rapport scientifique de l'Office of Technology Assessment, présenté au Congrès des États-Unis, formulait ce jugement :

« Il y a eu des pressions politiques pour abolir la DL50 ; celle-ci a été critiquée par de nombreux toxicologues ou groupes de scientifiques. Elle a une fiabilité extrêmement faible et les résultats sont difficiles à extrapoler à l'être humain car il y a trop de mécanismes par lesquels la mort pourrait survenir. » (O.T.A., février 1986).

Pourtant, on persiste à exiger les tests de DL50, évidemment pour des raisons plus légalistes que scientifiques. Ces abominables tortures ne servent en fait, selon les termes des directives ministérielles, qu'à « identifier la toxicité aiguë relative du produit à des fins de classification pour les énoncés de précaution sur les étiquettes » (!) Or, l'on sait très bien que cette fonction de classification relative pourrait être remplie, avec moins de précision, par les méthodes ultramodernes *in vitro*, basées sur des systèmes biologiques isolés et bien contrôlés comme les cultures cellulaires, les préparations enzymatiques, et autres.

Enfin, les tests *in vitro* sont beaucoup moins coûteux que les tests sur les animaux. La nature humaine étant ce qu'elle est, je crois que c'est plutôt cet aspect économique, bien plus que la compassion envers les bêtes, qui incitera les multinationales à moderniser leurs tests toxicologiques. Cynisme ? Non, réalisme !

Albert Daveluy
Québec, 4 août 1991

Mise au point

« LES CONSERVATEURS votent oui à la peine capitale, non au droit à l'avortement », titre LE DEVOIR en p. A-2 du samedi 10 août. En lisant l'article, on voit cependant qu'en ce qui concerne l'avortement, le titre dit exactement le contraire de la réalité : « L'idée d'interdire l'avortement a été défective par une marge beaucoup plus importante avec 68 % des voix. La seule personne qui est intervenue est venue rappeler aux délégués que l'avortement était un droit pour les femmes et qu'il ne fallait pas l'interdire. » J'achète LE DEVOIR du lundi pour voir si on apporterait la correction. En p. A-2 toujours, on parle plutôt des délégués à qui les agents de sécurité ont demandé de retirer le carton d'identification qu'ils portaient autour du coup (sic). Décidément, certains matins, on aimerait que quelqu'un au DEVOIR soit chargé de lire le journal avant de nous l'envoyer !

Guy Laperrière
Sherbrooke, 13 août 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice

LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information

Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration

André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints

Jean Francoeur,

Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information

Pierre Cayouette, Jacques Chabot,

Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS